

CENTRE REGIONAL DES NATIONS UNIES POUR LA PAIX ET DESARMEMENT EN AFRIQUE (UNREC)



CURRICULUM DE FORMATION DES FORMATEURS

**RENFORCEMENT DE CAPACITES DES
ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN
DESARMEMENT PRATIQUE ET EDIFICATION DE LA
PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Lome, TOGO, JUILLET 2007



WWW.UNREC.ORG



Il s'est créé, durant la décennie qui vient de s'écouler, une dynamique mondiale accrue pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC). Pour la même période, les conflits armés, particulièrement en Afrique, se sont moins déroulés au niveau inter-étatique. En réalité, de plus en plus de conflits sont essentiellement une escalade d'antagonismes civils qui ont lieu entre des populations vivant sur le même territoire, partageant des valeurs nationales communes et les mêmes aspirations. L'urbanisation galopante, combinée au chômage et à la pauvreté, a, de façon perverse, généré dans beaucoup de sociétés des recettes pour la criminalité dans lesquelles les ALPC (importées ou localement fabriquées) sont les outils de choix.

Ainsi, le changement qui s'est opéré dans la nature des conflits en Afrique et la propagation de la violence armée dans les milieux urbains et ruraux ont fait des conséquences du recours aux ALPC une réalité dramatique et ahurissante jamais vue sur le continent.

La nouvelle prise de conscience sur les effets néfastes des ALPC s'est exprimée à tous les niveaux. Sur le plan international, le monde entier s'est réuni sous l'égide des Nations Unies en 2001 pour négocier une politique et un cadre d'action communs : le Programme d'Action des Nations Unies pour prévenir, combattre, et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (UNPoA). Quelques mois plutôt, les Etats Africains s'étaient réunis en Décembre 2000 à la demande de l'Union Africaine pour adopter la Déclaration de Bamako portant Position Africaine Commune sur la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre. Des arrangements juridiquement et politiquement contraignants existent au niveau de toutes les sous-régions en Afrique ayant des dispositions opérationnelles, administratives, et législatives pour le contrôle des ALPC¹. A des degrés divers, les Etats ont initié des actions en vue de mettre en œuvre des politiques nationales similaires qui pourraient promouvoir la paix et la sécurité à travers des mesures effectives de désarmement pratique.

Les mesures de désarmement pratique incluent une myriade d'activités qui se situent aussi bien dans l'optique de prévention en temps de paix, que dans l'optique de mesures de reconstruction post-conflit dans des sociétés où, le besoin de rétablir la paix dépend, en grande partie, de l'effectivité de la collecte des armes et des programmes de désarmement. Aussi, le désarmement pratique et l'édification de la paix sont-ils fonctionnellement liés dans les efforts orientés vers une paix durable et la sécurité, gages d'un environnement propice au développement.

Deux catégories d'acteurs, travaillant main dans la main, sont nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les mesures de désarmement pratique et de l'édification de la paix adoptées. Ces acteurs sont le gouvernement et la société civile. Les éléments des forces armées et de sécurité sont des acteurs traditionnels investis de l'autorité de l'Etat pour le maintien de la paix et de la sécurité. Nombre d'entre eux ont été vus en action, s'efforçant de faire avancer la cause du désarmement dans leurs pays. Longtemps combattues même dès leur naissance, et délibérément marginalisées pendant leur croissance, les organisations de la société civile (OSC), sont, quant à elles, une réalité nouvelle dans le secteur du désarmement et de la sécurité. Néanmoins, pour beaucoup d'acteurs, pouvoirs publics comme OSCs, les activités de désarmement pratique et

¹ Au moment de la rédaction de cet avant-propos, il n'existe toujours pas d'accord commun entre les pays membres de l'Union du Maghreb Arabe. Toutefois, de manière individuelle, ces Etats (Algérie, Egypte, Libye, Mauritanie, Maroc et Tunisie) se sont engagés pour la mise en œuvre du UNPoA.

d'édification de la paix sont nouvelles en nature, complexes dans leur configuration et politiquement sensibles dans leur exécution. Par conséquent, la réussite de ce genre d'opérations requiert, non seulement un engagement des autorités nationales et des ressources de l'Etat, mais aussi et surtout, un savoir-faire adapté, des aptitudes, l'expérience et des outils modernes requis pour ceux qui sont impliqués dans ce processus. Malheureusement, de grands déficits de capacité qui compromettent le succès dans ce domaine ont été observés.

En 2000, dans un effort de pallier ces déficits de capacité, le Centre Régional a lancé un programme d'envergure continentale dénommé « Clearing house Programme », qui visait à renforcer les capacités des forces armées et de sécurité en matière des ALPC en Afrique. En 2001, ce programme a formé plus de 70 officiers de maintien de l'ordre et de paramilitaires venant d'Etats partis à la Déclaration de Nairobi (maintenant Protocole de Nairobi) sur la Prolifération des ALPC dans la Corne de l'Afrique et dans la Région des Grands Lacs. En 2003, ce programme a formé environ 50 formateurs provenant des forces armées et des forces de sécurités des Etats Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). En 2005, convaincu du rôle vital que devraient jouer les acteurs non-étatiques en appui aux autorités gouvernementales, le Centre Régional a initié un projet de recherche-action aux fins de doter les organisations de la société civile africaine d'un cadre conceptuel global sur le renforcement des capacités en désarmement pratique et édification de la paix.

Le présent curriculum qui se concentre sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile des 16 Etats de l'Afrique de l'Ouest est le résultat de cet effort. Premier en son genre, ce curriculum regorge de potentialités et a l'ambition de s'adapter aux réalités d'autres sous-régions de l'Afrique. C'est un outil de formation des formateurs qui servira de guide, en termes de substance et de méthodologie, pour la conception et l'enseignement de cours adaptés et profilés aux besoins des apprenants.

Le processus d'élaboration du curriculum a été exigeant, intensif et d'une portée considérable : tout a débuté par un travail conceptuel interne à l'UNREC, appuyé ensuite, plusieurs mois durant, par une consultante internationale expérimentée ; ont suivi plusieurs consultations individuelles et deux jours de relecture au cours d'une réunion d'experts internationaux où l'avant-projet du curriculum fut validé et adopté. Cette entreprise à multiples étapes n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier de l'Agence Suédoise pour la Coopération Internationale au Développement (SIDA) à travers l'un des partenaires les plus actifs du Centre Régional, OXFAM GB, qui a appuyé le projet intitulé : *Projet de Renforcement des Capacités des Organisations à la Base et des Organisations de la Société Civile en Afrique de l'Ouest (CAPPA)*.

Le curriculum constitue un tournant décisif des efforts de renforcement des capacités d'une vibrante société civile dans le domaine du désarmement en Afrique de l'Ouest. C'est en vérité un élément additionnel sur lequel UNREC et ses partenaires peuvent compter pour mieux équiper les OSCs d'atouts nécessaires pour appuyer avec efficacité l'effort des Etats dans le domaine du désarmement et de l'édification de la paix. Ce curriculum arrive à un moment favorable de la dynamique du désarmement en Afrique de l'Ouest où, il est beaucoup attendu des OSCs de jouer un rôle prépondérant dans l'entrée en vigueur de la Convention de la CEDEAO sur les Armes légères et de Petit Calibre, leurs Munitions et Matériels connexes, un arrangement juridiquement contraignant qui vient remplacer le Moratoire de la CEDEAO sur les Armes Légères.

Ivor Richard FUNG
Director, UNREC
Lomé, le 26 juillet 2007

Avant-propos	3
Liste des Acronymes	6
Présentation du Centre Régional	8
Remerciements	9
Introduction.....	10
- But et Objectifs du Curriculum.....	11
- Contenu général	12
Première Partie : Modules et Cours.....	13
- Modules et Cours	14
Deuxième Partie : Cadre Méthodologique.....	19
- Méthodologie et modalités d'exécution des modules	20
- Grille méthodologique par module.....	21
Module 1 : Afrique de l'Ouest : contexte sociopolitique et conflits armés.....	21
Module 2 : Armes Légères et de Petit Calibre en Afrique de l'Ouest.....	23
Module 3 : Désarmement pratique en Afrique de l'Ouest.....	25
Module 4 : Edification de la paix en Afrique de l'Ouest.....	27
Module 5 : Partenariats dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest	29
Module 6 : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au service du Désarmement Pratique et de l'Edification de la Paix en Afrique de l'Ouest	31
Module 7 : Elaboration de projet et Mobilisation de Ressources pour le Désarmement Pratique et l'Edification de la Paix en Afrique de l'Ouest	33
Module 8 : Mise en œuvre, Suivi-Evaluation de la formation	34
Troisième partie : Concepts Clefs	35
Glossaire	36
Bibliographie	56
Annexes	66

LISTE DES ACRONYMES

- ❑ **ALPC** : Armes Légères et de Petit calibre
- ❑ **CAPPA** : Projet de Renforcement de Capacités en Désarmement Pratique et en Edification de la Paix
- ❑ **CEDEAO** : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- ❑ **DDR** : Démobilisation, Désarmement, Réinsertion
- ❑ **ECOSAP** : ECOWAS Small Arms Programme
- ❑ **ECOWARN** : ECOWAS Early Warning System
- ❑ **GRIP** : Groupe de recherche et d'information sur la Paix et la Sécurité
- ❑ **HCR** : Haut Commissariat pour les Réfugiés
- ❑ **NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- ❑ **NU** : Nations Unies
- ❑ **NUPI** : Norwegian Institute of International Affairs
- ❑ **OCHA** : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
- ❑ **OMD** : Objectifs du Millénaire de Développement
- ❑ **OSC** : Organisations de la Société Civile
- ❑ **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- ❑ **PSR** : Programme Sous régional Armes Légères et de Petit calibre
- ❑ **RSS** : Réforme du Secteur de la Sécurité
- ❑ **RDC** : République Démocratique du Congo
- ❑ **SALWRA** : Registre sur le Armes Légères et de Petit Calibre en Afrique
- ❑ **SATCRA** : Régime de Transparence et de Contrôle des Armes Légères en Afrique
- ❑ **SIPRI** : Stockholm International Peace Research Institute
- ❑ **TRESA** : Training and Education on Small Arms
- ❑ **UA** : Union Africaine
- ❑ **UE** : Union Européenne
- ❑ **UNPoA** : Programme d'Action des Nations Unies en vue de Prévenir, Combattre et Eradiquer le Commerce illicite des Armes Légères et de Petit Calibre sous tous ses Aspects
- ❑ **UNREC**: Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique
- ❑ **UN-LIREC** : Centre Régional des Nations Unies pour la Paix, le Désarmement et le Développement en Amérique Latine et dans les Caraïbes

- ❑ **UNSAAC** : Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale
- ❑ **WANEP** : West African Network for Peace-building (Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix).

PRESENTATION DU CENTRE REGIONAL

Le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (Centre Régional), dont le siège social se trouve à Lomé (Togo), a été établi en 1986 à la demande des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), actuellement l'Union Africaine (UA) et en application de la Résolution 40/151 G du 16 décembre 1985 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Ladite résolution a confié au Centre Régional, le mandat de promouvoir les initiatives régionales, sous-régionales et nationales en lien avec la paix, la sécurité, le contrôle des armes et le désarmement en Afrique. Il s'agit de fournir aux 53 Etats Membres de la région, sur leur demande, un appui technique et opérationnel à l'avancement des mesures de paix, de sécurité et de désarmement sur le continent.

Sur le plan institutionnel, le Centre Régional est la présence régionale des Nations Unies dans le domaine de la paix et le désarmement en Afrique. Il opère dans le cadre du Département de Nations Unies pour les Affaires de Désarmement (actuellement Bureau des Nations Unies pour les Affaires de Désarmement – UNODA) au Secrétariat des Nations Unies à New York.

Le Centre Régional fonctionne sur la base des contributions volontaires des Etats Membres et autres institutions. Il travaille en réseau avec les autres agences des Nations Unies, les organisations régionales africaines, OSCs et instituts de recherche.

En 1999, le Groupe des Etats africains aux Nations Unies a approuvé les quatre (4) principaux domaines d'intervention du Centre Régional, à savoir :

- Paix et Sécurité ;
- Désarmement et Contrôle des Armes ;
- Mobilisation des ressources et Plaidoyer ;
- Recherches, Etudes et Publications.

Pour toute autre information, le Centre Régional peut être contacté aux adresses ci-après :

Centre Régional Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique

B.P. 2705, Lomé -TOGO

Email: mail@unrec.org

Téléphone: (228) 253-50-00

Fax: (228) 250-43-15

Site : <http://www.unrec.org>

REMERCIEMENTS

Le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) exprime ses sincères remerciements au Gouvernement de la République de Suède à travers l'Agence Suédoise pour la Coopération Internationale au Développement (SIDA) dont la généreuse contribution financière a permis la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités des organisations de la société civile en désarmement pratique et édification de la paix en Afrique de l'Ouest, et la réalisation de ce curriculum.

Les mêmes expressions de gratitude vont au Bureau Régional d'Oxfam GB (Sénégal) pour le partenariat et l'assistance qu'il apporte au Centre Régional dans la mise en œuvre des différentes phases du projet.

Le Centre Régional ne saurait oublier le Dr. Christiane AGBOTON JOHNSON, Présidente du Mouvement contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (MALAO), consultante auprès du projet CAPP. Son expérience professionnelle et son expertise technique ont permis la compilation du curriculum. Grâce à elle, ce curriculum a pris forme. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Un panel d'experts dont les noms figurent en annexe a, pendant deux jours, œuvré sans relâche pour examiner, amender, enrichir et valider le contenu définitif du présent curriculum. Le Centre Régional leur doit la qualité technique que reflète ce programme de formation.

Soient remerciés enfin le personnel du Centre Régional, particulièrement M. Rodger A. GLOKPOR (CAPP. Programme Manager), et Mlle Nathalie M. OCRAN (CAPP. Associate Programme Manager), ainsi que MM. Kwami M. LAVON et Innousa MOUMOUNI (Stagiaires chercheurs au Centre Régional), et tous ceux et toutes celles qui, de près où de loin, ont travaillé d'arrache-pieds à la réalisation de ce document.

INTRODUCTION

BUT, OBJECTIFS & CONTENU
GENERAL DU CURRICULUM

BUT ET OBJECTIFS DU CURRICULUM

Le but principal de cet opuscule est de proposer un programme substantiel assorti d'orientations méthodologiques comme base pour le développement des connaissances et aptitudes orientées vers l'action citoyenne dans les domaines de désarmement pratique et d'édification de la paix en référence au contexte géopolitique de l'Afrique de l'Ouest. Ce document fournit une large gamme d'indications et d'explications sur des thèmes tels que les ALPC, les conflits, le désarmement, l'édification de la paix, la société civile et les partenariats avec les implications socio-économiques, politiques et stratégiques en vue d'atteindre une paix et un développement durable. Il sera particulièrement utile comme outil de référence pour la formation des organisations de la société civile (OSC) ainsi qu'aux regroupements communautaires à la base qui interviennent dans les secteurs du contrôle des armes légères et de petit calibre, de prévention de conflits violents et de consolidation de la paix.

Les recommandations méthodologiques dans ce curriculum sont orientées vers le rôle et les actions de la société civile dans la promotion de la paix et la sécurité. Le renforcement des capacités sur le plan substantiel des représentants de la société civile est une priorité. Toutefois, c'est la capacité de mobiliser, militer, plaider et soutenir les mesures concrètes et les actions de terrain qui, entre autre, contribuera à réduire la prolifération des ALPC et prévenir les crises émergentes dans la sous région. Par conséquent, les ateliers de formation qui seront organisés sur les modules et modalités ordonnés à ce curriculum permettront aux utilisateurs et bénéficiaires d'atteindre les objectifs spécifiques ci-après:

- améliorer les capacités des formateurs issus des OSC qui entreprendront par la suite d'organiser des formations et sensibilisations des autres composantes de leurs nations respectives, l'Etat y compris, sur les questions du contrôle des armes légères et de petit calibre en rapport avec les instruments juridiques et autres réglementations pertinentes en la matière;
- contribuer à la compréhension des conflits en Afrique de l'Ouest ainsi que les mécanismes à la disposition des OSC pour appuyer les gouvernements dans la prévention et la gestion constructive des violences dans la sous région ;
- améliorer les capacités des OSC en administration de projet et en mobilisation des ressources dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix ;
- contribuer au renforcement de la coopération entre la société civile et les gouvernements dans le domaine de la paix et la sécurité au profit d'une intégration sous-régionale cohérente.

CONTENU GENERAL DU CURRICULUM

Ce curriculum est constitué de trois grandes parties distinctes. La première partie présente les titres et les détails en cours de chaque module. La seconde partie est consacrée au cadre méthodologique et expose, sous forme de tableaux corrélés, les modalités pédagogiques nécessaires à l'exécution des modules et au développement des cours. La dernière partie traite des concepts et notions clefs ordonnés aux différents modules du curriculum.

Le curriculum compte huit (8) modules et trente (30) cours. Chaque module couvre un thème spécifique et est subdivisé en cours. Le nombre de cours par module varie selon la densité du thème traité par rapport aux objectifs du curriculum. Chaque cours s'éclate en plusieurs centres d'intérêts qui sont autant de composantes sur lesquelles le formateur doit insister.

Il y a un enchaînement logique qui permet une compréhension des défis de la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest, de la place et de l'impact des ALPC, des initiatives d'édification de la paix et de désarmement pratique.

L'état des lieux ainsi que le rôle de la société civile sont des considérations transversales abordées dans chaque module afin d'atteindre l'objectif de capacitation recherché. Toutefois, un module axé sur la construction de partenariats dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix a été conçu aux fins de mettre un accent particulier sur les éléments clefs d'une coopération stratégique au service de la paix et de la sécurité.

Pour faire face aux avancées technologiques incontournables, le curriculum, comporte un module d'initiation à certains outils informatiques qui pourront être utiles aux utilisateurs et renforcer l'apprentissage sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces connaissances, il est indispensable de donner aux participants une imprégnation en techniques de mobilisation de ressources, et un module est donc consacré à cette exigence.

Enfin, la « gestion de projet orienté vers l'impact » exige d'associer dès la conception les acteurs impliqués. La programmation dans le temps et le suivi des indicateurs de progrès définis collectivement est une stratégie essentielle pour que le résultat soit maximal sur le terrain. Ce souci a été pris en compte dans le dernier module.

Une liste de ressources bibliographiques et sitographiques et des annexes couronnent le tout.

PREMIERE PARTIE

MODULES & COURS

MODULE 1

AFRIQUE DE L'OUEST : CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET CONFLITS ARMES

COURS 1 : Le contexte sociopolitique des conflits armés en Afrique de l'Ouest

- Définitions
- Etat des lieux
- Typologie
- Analyse des causes profondes
- Parties prenantes
- Transitions démocratiques
- Analyse des menaces et des risques
- Chômage des jeunes
- Disponibilité des Armes

COURS 2 : Violence armée et sécurité humaine en Afrique de l'Ouest

- Impact des conflits armés sur la sécurité humaine
- Genre et conflits armés
- Femmes et conflits armés
- Enfants soldats

COURS 3 : Violence armée et développement

- Lien entre la pauvreté et la violence armée
- Economie de guerre, exploitation des ressources naturelles

MODULE 2

ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN AFRIQUE DE L'OUEST

COURS 4 : Généralités sur les armes légères et de petit calibre

- Définitions
- Facteurs de l'Offre
- Sources, courtage, Circuits vers l'Afrique de l'Ouest
- Production : Production industrielle, marquage, traçage
- Production locale
- Facteurs de la demande, marchés internes

COURS 5 : ALPC et sécurité humaine en Afrique de l'Ouest

- Conséquences des ALPC sur la sécurité humaine
- Genre et ALPC
- Femmes et ALPC
- Jeunes et ALPC

COURS 6 : Mécanismes de contrôle

- Mécanismes nationaux : état des lieux en matière de Législation et de Réglementation
- Mécanismes de la CEDEAO
- Dialogue avec les producteurs
- Autres instruments régionaux et internationaux

COURS 7 : Rôle et Initiatives de la société civile en Afrique de l'Ouest

- Historique
- Acteurs
- Réalisations au niveau national, régional et international
- Meilleures pratiques

COURS 8 : La recherche sur les ALPC en Afrique de l'Ouest

- Etat des lieux
- Méthodologie de collecte de données
- Gestion et partage de l'information
- ALPC et mécanisme d'alerte précoce

MODULE 3

DESARMEMENT PRATIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

COURS 9 : Le désarmement pratique et l'édification de la paix

- Définitions
- Historique
- Etat des lieux
- Normes et Instruments juridiques aux niveaux nationaux régionaux et internationaux
- Liens avec l'édification de la paix
- Le DDR

COURS 10 : Le désarmement pratique : La collecte, la gestion des stocks, l'enregistrement, la destruction des armes

- Maîtrise de l'environnement politique et socio économique
- Concept de collecte d'armes
- Concept de gestion des stocks
- Concept d'enregistrement
- Concept de destruction au niveau régional, national, local
- Enquête sur les stocks d'armes, mouvements des armes, estimations des stocks

COURS 11 : Les initiatives de désarmement pratique en Afrique de l'Ouest

- Expériences de désarmement pratique en Afrique de l'Ouest
- Stratégies de collecte, de gestion des stocks, d'enregistrement, et de destruction d'armes.

COURS 12 : LE DDR en Afrique de l'Ouest

- Les expériences de DDR en Afrique de l'Ouest
- Analyse des mesures incitatives
- Coûts du DDR
- Acteurs : Rôles et responsabilités
- Résultats : forces, faiblesses, meilleures pratiques
- Niveau régional : porosité des frontières, mouvements des ex combattants
- Programme de désarmement considéré à l'échelle régionale

COURS 13 : Rôle de la société civile

- Etat des lieux
- Niveau communautaire : planification, mise en œuvre et suivi-évaluation des programmes de DDR au niveau local
- Initiatives de dialogue communautaires
- Genre et désarmement pratique, implication des femmes et des jeunes
- Enquêtes, recherche-action
- Suivi et évaluation de la gestion des stocks d'armes, de la destruction d'armes, de la réinsertion des ex-combattants
- Statistiques sur les armes

MODULE 4

EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

COURS 14 : L'édification de la paix

- Les paradigmes de l'édification de la paix
- Les paradigmes de la violence
- Principes de base de l'édification de la paix
- Consolidation de la paix (RSS, Bonne gouvernance, etc.)

COURS 15 : La Réconciliation

- La Réconciliation
- La justice transitionnelle
- La promotion et la Défense des droits humains

COURS 16 : Cadre institutionnel

- Le mécanisme de la CEDEAO
- Autres mécanismes

COURS 17 : Initiatives d'édification de la paix en Afrique de l'Ouest

- Exemples concrets : Sierra Léone, Libéria, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Togo, etc.
- Leçons apprises

COURS 18 : Culture de la paix et Edification de la paix

- Culture traditionnelle de la paix
- Appropriation nationale et locale pour une pérennisation de la paix

COURS 19 : Rôle de la société civile

- Société civile et édification de la paix
- Rôle des femmes dans l'édification de la paix
- Capacités de négociation et de médiation
- Implication des acteurs armés non-étatiques (rebelles, milices, oppositions politiques, opérateurs de sécurité privée, groupes d'autodéfense, etc.)

MODULE 5

PARTENARIATS DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT PRATIQUE ET DE L'EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

COURS 20 : Bases d'un Partenariat pour le désarmement pratique, le contrôle des ALPC et l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest

- Définition de la notion de partenariat
- Modèles de partenariat pour les OSC dans le domaine du désarmement pratique, des ALPC et de l'édification de la paix
- Critères pour un partenariat fructueux
- Principes de base pour un partenariat stratégique
- Eléments clés pour un partenariat, collaboration et coopération stratégiques
- Dialogue avec les producteurs d'armes (Pays de l'Arrangement de Wassenaar, etc.)

COURS 21: Renforcement des capacités de la société civile

- Meilleures compétences dans le domaine du plaidoyer, de la responsabilisation, du respect de la transparence, de la réactivité, de la participation et de l'évaluation
- Engagement des membres de la société civile avec d'autres partenaires dans des domaines spécifiques tels que la " souveraineté nationale"
- Mobilisation des ressources
- Relations avec les médias (internationaux, nationaux, communautaires)

MODULE 6

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DESARMEMENT PRATIQUE ET DE L'EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

COURS 22 : Utilisation de logiciels et Gestion d'informations

- Ordinateur, outil de travail
- Les logiciels courants : Word, Excel, PowerPoint

COURS 23 : Internet

- Internet, moyen de communication (Circulation de l'info dans les deux sens)

- Sécurité informatique (virus, pare-feux, cryptographie, sauvegarde, authentification, etc.)
- Formes de connexion à Internet
- Recherches par Internet (les moteurs de recherche, etc.)
- Typologie des sites Internet (nom de domaine, hébergement, différents types de site, leurs fonctionnalités et leurs coûts)

COURS 24 : Organisation informatisée de données

- Quelles bases de données ?
- Informations organisées
- Classement de données

COURS 25 : Rôle d'Internet dans la gestion de conflits

- Alerte précoce et réponse rapide
- Système d'alerte précoce ECOWARN

MODULE 7

ELABORATION DE PROJET ET MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LE DESARMEMENT PRATIQUE ET L'EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST

COURS 26 : Développement de projets

- Techniques d'élaboration de projets
- Techniques d'élaboration de budget

COURS 27 : Mobilisation de ressources

- Stratégies de mobilisation des ressources
- Meilleure connaissance des projets susceptibles d'être financés
- Bailleurs de fonds, leurs secteurs et zones d'intervention

COURS 28 : Gestion de projets

- Techniques de gestion de projet
- Techniques de rédaction de rapports et de suivi

MODULE 8

MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION DE LA FORMATION

COURS 29 : Mise en œuvre de la formation en Afrique de l'Ouest

- Identification des besoins en formation, des cibles
- Ressources humaines et matérielles
- Adaptation des cours
- Outils de démultiplication
- Elaboration de plan de restitution

COURS 30 : Suivi et évaluation de la formation en Afrique de l'Ouest

- Mécanismes de suivi au niveau local national (indicateurs)
- Evaluation des résultats et impacts

DEUXIEME PARTIE

CADRE METHODOLOGIQUE

1. METHODOLOGIE ET MODALITES D'EXECUTION DES MODULES

Chaque module est présenté sous la forme d'une grille permettant d'avoir une vue d'ensemble sur les objectifs pédagogiques, les concepts clés et les informations pratiques relatives à la méthodologie et aux supports utiles pour délivrer la formation et favoriser l'acquisition des connaissances.

La grille type apparaît comme suit :

MODULE X : TITRE évoquant le thème	
BUT :	Ce que l'on se propose d'atteindre, de réaliser
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Permettre une mise à jour des connaissances et offrir un outil de formation
CENTRES D'INTERET	<ul style="list-style-type: none"> • Eléments de contenu structurant les cours • •
QUESTIONS COMPLEXES	Contraintes; obstacles, questions difficiles qu'il faudra être prêt à éclaircir
METHODOLOGIE	Méthodes d'enseignement
ILLUSTRATIONS	Images, sons permettant d'utiliser la mémoire visuelle et auditive
PROFIL FORMATEUR	Critères qui faciliteront le choix des formateurs
DUREE	Moyenne horaire, modulable
EVALUATION	Outils pour le suivi de l'acquisition des connaissances
RESSOURCES	Références utiles au formateur et aux formés

2. GRILLE METHODOLOGIQUE PAR MODULE

MODULE 1

TITRE : AFRIQUE DE L'OUEST : CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ET CONFLITS ARMES	
BUT	Présenter l'environnement sociopolitique et polémologique de l'Afrique de l'Ouest
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Identifier et analyser les facteurs structurels et conjoncturels des conflits armés en Afrique de l'Ouest
CENTRES D'INTERET	<p>COURS 1 : Le contexte sociopolitique des conflits armés en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définitions ○ Etat des lieux ○ Typologie ○ Analyse des causes profondes ○ Parties prenantes ○ Transitions démocratiques ○ Analyse des menaces et des risques ○ Chômage des jeunes ○ Disponibilité des Armes <p>COURS 2 : Violence armée et sécurité humaine en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Impact des conflits armés sur la sécurité humaine ○ Genre et conflits armés ○ Femmes et conflits armés ○ Enfants soldats <p>COURS 3 : Violence armée et développement</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lien entre la pauvreté et la violence armée ○ Economie de guerre, exploitation des ressources naturelles
QUESTIONS COMPLEXES	Effet domino Frontières poreuses Mercenaires Reforme du Secteur de la Sécurité
METHODOLOGIE	Cours, contributions et discussions Exercices d'analyse de conflits : Feu de bois, arbre, parties, Contextualisation
ILLUSTRATIONS	Cartes géographiques, UNREC, OCHA, HCR, etc.
PROFIL FORMATEURS	Bonne connaissance de la situation sociopolitique de la sous région, de l'évolution des conflits et de leurs impacts ; bonnes capacités de synthèse, concis mais complet.

DUREE	6 - 8 heures
EVALUATION	Grille d'évaluation, exercice en groupes
RESSOURCES	Bibliographie, webographie, organisations, base de données du système d'Alerte Précoce de la CEDEAO

MODULE 2

TITRE : ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN AFRIQUE DE L'OUEST	
BUT :	Renforcer les connaissances sur les ALPC et faire le lien avec la prévention des conflits
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Connaître les caractéristiques des armes légères, leur impact sur la sécurité humaine et l'édification de la paix, les initiatives de lutte contre la circulation et la prolifération illicite des ALPC
CENTRES D'INTERET	<p>COURS 4 : Généralités sur les armes légères et de petit calibre</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définitions ○ Facteurs de l'Offre ○ Sources, courtage, Circuits vers l'Afrique de l'Ouest ○ Production : Production industrielle, marquage, traçage ○ Production locale ○ Facteurs de la demande, marchés internes <p>COURS 5 : ALPC et sécurité humaine en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Conséquences des ALPC sur la sécurité humaine ○ Genre et ALPC ○ Femmes et ALPC ○ Jeunes et ALPC <p>COURS 6 : Mécanismes de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mécanismes nationaux : état des lieux en matière de Législation et de Réglementation ○ Mécanismes de la CEDEAO ○ Dialogue avec les producteurs ○ Autres instruments régionaux et internationaux <p>COURS 7 : Rôle et Initiatives de la société civile en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Historique ○ Acteurs ○ Réalisations au niveau national, régional et international ○ Meilleures pratiques <p>COURS 8 : La recherche sur les ALPC en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etat des lieux ○ Méthodologie de collecte de données

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion et partage de l'information ○ ALPC et mécanisme d'alerte précoce
QUESTIONS COMPLEXES	Statistiques : armes détenues par les Etats Appropriation et mise en œuvre des instruments juridiques et institutionnels
METHODOLOGIE	Mini projection, Cours, contributions et discussions Etudes de cas, simulation impliquant les leçons apprises, éléments d'autres régions
ILLUSTRATIONS	Images, mini exposition, schéma récapitulatif du processus de production des ALPC, films et autres
PROFIL FORMATEURS	Maîtrise théorique et technique de la thématique des ALPC, mécanismes régionaux, initiatives nationales, régionales et internationales (UA, ONU), facilité à présenter un thème rébarbatif
DUREE	6 heures
EVALUATION	Grille d'évaluation
RESSOURCES	Bibliographie, sites, organisations, différentes banques de données UNREC, ECOWARN, WANEP, SATCRA, ECOSAP, SIPRI, MALAO, ODA, etc.

MODULE 3

TITRE : DESARMEMENT PRATIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST	
BUT :	Présenter l'éventail des initiatives de désarmement pratique en Afrique de l'Ouest
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Comprendre les méthodes de désarmement pratique en Afrique de l'Ouest
CENTRES D'INTERET	<p>Première partie : CADRE CONCEPTUEL</p> <p>COURS 9 : Le désarmement pratique et l'édification de la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définitions ○ Historique ○ Etat des lieux ○ Normes et Instruments juridiques aux niveaux national, régional et international ○ Liens avec l'édification de la paix ○ Le DDR <p>COURS 10 : Le désarmement pratique : La collecte, la gestion des stocks, l'enregistrement, la destruction des armes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtrise de l'environnement politique et socio-économique ○ Concept de collecte d'armes ○ Concept de gestion des stocks ○ Concept d'enregistrement ○ Concept de destruction au niveau régional, national, local ○ Enquête sur les stocks d'armes, mouvements des armes, estimations des stocks <p>Deuxième partie : CADRE OPERATIONNEL</p> <p>COURS 11 : Les initiatives de désarmement pratique en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Expériences de désarmement pratique en Afrique de l'Ouest ○ Stratégies de collecte, de gestion des stocks, d'enregistrement, et de destruction d'armes. <p>COURS 12 : Le DDR en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les expériences de DDR en Afrique de l'Ouest ○ Analyse des mesures incitatives ○ Coûts du DDR ○ Acteurs, Rôles et responsabilités ○ Résultats : forces, faiblesses, meilleures pratiques ○ Niveau régional : porosité des frontières,

	<p>mouvements des ex-combattants</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme de désarmement considéré à l'échelle régionale <p>COURS 13 : Rôle de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etat des lieux ○ Niveau communautaire : planification, mise en œuvre et suivi- évaluation des programmes de DDR au niveau local ○ Initiatives de dialogue communautaires ○ Genre et désarmement pratique, implication des femmes et des jeunes ○ Enquêtes, recherche-action ○ Suivi et évaluation de la gestion des stocks d'armes, de la destruction des armes, de la réinsertion des ex-combattants ○ Statistiques sur les armes
QUESTIONS COMPLEXES	<p>Problèmes : destruction, récupération, Réforme du Secteur de la Sécurité</p> <p>Effectivité des résultats</p> <p>Pérennisation /durabilité</p> <p>Enquêtes difficiles à mener</p> <p>Dangers/risques</p>
METHODOLOGIE	<p>Mini projection, témoignages, Cours suivis de contributions et discussions, études de cas de la sous région, des exemples d'ailleurs (Kosovo, etc.)</p>
ILLUSTRATIONS	<p>Images, mini exposition, témoignages d'enfants soldats, expériences de « Save the Children », étude de cas « Arms for development », etc.</p>
PROFIL FORMATEURS	<p>Familier des initiatives de désarmement pratique, bonnes capacités d'analyse pour délivrer les éléments de « best practices »</p>
DUREE	<p>15 heures</p>
EVALUATION	<p>Grille d'évaluation</p>
RESSOURCES	<p>Bibliographie, webographie, organisations, Interpol, GRIP (exemples des enquêtes en RDC), PSR-ALPC</p>

MODULE 4

TITRE : EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST	
BUT :	Comprendre les processus d'édification de la paix (prévention et résolution des conflits, consolidation de la paix) en Afrique de l'Ouest
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Faire connaître les stratégies et approches pour le maintien de la paix, la résolution des conflits, la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
CENTRES D'INTERET	<p>Première partie : CADRE THEORIQUE</p> <p>COURS 14 : L'édification de la paix</p> <ul style="list-style-type: none">○ Les paradigmes de l'édification de la paix○ Les paradigmes de la violence○ Principes de base de l'édification de la paix○ Consolidation de la paix (RSS, Bonne gouvernance, etc.) <p>COURS 15 : La Réconciliation</p> <ul style="list-style-type: none">○ La Réconciliation○ La justice transitionnelle○ La promotion et la Défense des droits humains <p>COURS 16 : Cadre institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none">○ Le mécanisme de la CEDEAO○ Autres mécanismes <p>Deuxième partie : CADRE PRATIQUE</p> <p>COURS 17 : Initiatives d'édification de la paix en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none">○ Exemples concrets : Sierra Léone, Libéria, Guinée Bissau, Côte d'Ivoire, Togo, etc.○ Leçons apprises <p>COURS 18 : Culture de la paix et Edification de la paix</p> <ul style="list-style-type: none">○ Culture traditionnelle de la paix○ Appropriation nationale et locale pour une pérennisation de la paix <p>COURS 19 : Rôle de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none">○ Société civile et édification de la paix○ Rôle des femmes dans l'édification de la paix○ Capacités de négociation et de médiation○ Implication des acteurs armés non-étatiques (rebelles, milices, oppositions politiques, opérateurs de sécurité privée, groupes d'autodéfense, etc.)

QUESTIONS COMPLEXES	Genre Opérations de soutien à la Paix (Peace support Operations) Implication dans les processus électoraux Indicateurs de pérennisation
METHODOLOGIE	Cours et approche participative, contributions, discussions, suggestions Etudes de cas, simulations, jeux de rôle...
ILLUSTRATIONS	Schémas d'édification de la paix, articles, supports audio visuels, études de cas concrets : Sierra Leone, Libéria, Guinée Bissau, etc.
DUREE	12 heures
PROFIL FORMATEURS	Bonne connaissance de l'évolution des conflits, des expériences d'édification de la paix en Afrique de l'Ouest, du rôle de la société civile, des réalités culturelles, bonnes capacités de synthèse WANEP, CEDEAO, WAANSA
EVALUATION	Grille d'évaluation
RESSOURCES	Bibliographie, webographie, organisations, « Peace Exchange » ECOWARN, UN Peace-building Commission

MODULE 5

TITRE: PARTENARIATS DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT PRATIQUE ET DE L'EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST	
BUT	Équiper les participants avec les outils nécessaires pour maximiser l'engagement des OSCs auprès des gouvernements nationaux, les autorités et communautés régionales et locales, et la communauté internationale, y compris les bailleurs de fond, les ONGs internationales, la CEDEAO et le système des Nations Unies dans le domaine du désarmement pratique, et les initiatives d'édification de la paix en Afrique de l'Ouest.
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Renforcer les connaissances, les compétences et la compréhension des participants sur les modèles de partenariat existants pour les OSCs en lien avec le désarmement pratique et les initiatives de paix en Afrique de l'Ouest.
CENTRES D'INTERET	<p>COURS 20 : Bases d'un Partenariat pour le désarmement pratique, le contrôle des ALPC et l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition de la notion de partenariat ○ Modèles de partenariat pour les OSC dans le domaine du désarmement pratique, des ALPC et de l'édification de la paix ○ Critères pour un partenariat fructueux ○ Principes de base pour un partenariat stratégique ○ Eléments clés pour un partenariat, collaboration et coopération stratégiques ○ Dialogue avec les producteurs d'armes (Pays de l'Arrangement de Wassenaar, etc.) <p>COURS 21: Renforcement des capacités de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleures compétences dans le domaine du plaidoyer, de la responsabilisation, du respect de la transparence, de la réactivité, de la participation et de l'évaluation ○ Engagement des membres de la société civile avec d'autres partenaires dans des domaines spécifiques tels que la "souveraineté nationale" ○ Mobilisation des ressources ○ Relations avec les médias (internationaux, nationaux, communautaires)
QUESTIONS COMPLEXES	Qu'est-ce qui constitue un bon partenariat dans la mise en œuvre du désarmement pratique, du contrôle des ALPC et des initiatives d'édification de la paix ?

	<p>Quels sont les occasions clés et les défis pour les OSCs qui s'associent avec de nombreux acteurs au sein des différentes strates de la société ?</p> <p>La réticence à s'engager avec les OSCs.</p>
METHODOLOGIE	Des cours suivis de contributions, discussions, études de cas et exercices de simulation
ILLUSTRATIONS	Comptes-rendus de réunions de facilitation et de coordination, Mémoire d'Entente, Lettres d'Accord entre bailleurs de fond et partenaires, PNUD, UNREC, WANEP et WAANSA
PROFIL FORMATEURS	Un coordonnateur de programmes au sein d'une organisation donatrice (SIDA, etc.) ou d'une structure d'Etat (ComNat, etc.)
DURATION	6 heures
EVALUATION	Grille d'évaluation
RESOURCES	Webographie, organisations, bibliographie

MODULE 6

TITRE : NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SERVICE DU DESARMEMENT PRATIQUE ET DE L'EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST	
BUT :	Familiariser les participants à l'utilisation des NTIC dans le secteur du désarmement pratique et d'édification de la paix
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Renforcer les connaissances en NTIC et leur exploitation dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix
CENTRES D'INTERET	<p>COURS 22 : Utilisation de logiciels et Gestion d'informations</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ordinateur, outil de travail ○ Les logiciels courants : Word, Excel, PowerPoint <p>COURS 23 : Internet</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Internet moyen de communication (Circulation de l'info dans les deux sens) ○ Sécurité informatique (virus, pare-feux, cryptographie, sauvegarde, authentification, etc.) ○ Formes de connexion à Internet ○ Recherches par Internet (les moteurs de recherche, où trouver les informations) ○ Typologie des sites Internet (nom de domaine, hébergement, différents types de site, leurs fonctionnalités et leurs coûts.) <p>COURS 24 : Organisation informatisée de données</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Quelles bases de données ? ○ Informations organisées ○ Classement de données <p>COURS 25 : Rôle d'Internet dans la gestion de conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Alerte précoce et réponse rapide ○ Système d'alerte précoce ECOWARN
QUESTIONS COMPLEXES	<p>Origines de l'Internet ?</p> <p>Les différents types de connexion Internet ?</p> <p>Le logement d'un site Internet</p> <p>Les noms de domaine.</p> <p>Différence entre une base de données locales, intranet et internet.</p> <p>Traitement/ Partage de l'information</p> <p>Promotion de la Transparence entre Etats via internet</p> <p>E - Gouvernement (Forum entre les élus et le peuple)</p> <p>Le Réseautage</p>

	<p>Les NTIC, réellement utiles ou non pour les communautés de base ?</p> <p>Acquisition du matériel : micro-ordinateur, téléphone, La crise d'électricité et l'Internet</p> <p>Les défis d'un contrôle efficace des initiatives de paix</p> <p>Renforcer la communication dans les deux sens</p>
METHODOLOGIE	<p>Cours suivis de Travaux Dirigés, questionnaires</p> <p>Cas pratiques</p>
ILLUSTRATIONS	<p>Démonstration de base de données en ligne (SATCRA, etc.)</p>
DUREE	<p>8 - 12 heures</p>
PROFIL FORMATEURS	<p>Informaticien ayant une bonne maîtrise des NTIC et des concepts liés à la paix et à la sécurité.</p>
EVALUATION	<p>Grille d'évaluation</p>
RESSOURCES	<p>Bibliographie, webographie, cours d'informatique</p>

MODULE 7

TITRE : ELABORATION DE PROJET ET MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LE DESARMEMENT PRATIQUE ET L'EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST	
BUT :	Renforcer les capacités des participants en élaboration de projets, mobilisation et la gestion des ressources pour le désarmement pratique et l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	Equiper les participants avec les techniques et méthodes éprouvées d'élaboration et de gestion de projets, de budget, et de mobilisation de ressources
CENTRES D'INTERET	<p>COURS 26 : Développement de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques d'élaboration de projets ○ Techniques d'élaboration de budget <p>COURS 27 : Mobilisation de ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégies de mobilisation des ressources ○ Meilleure connaissance des projets susceptibles d'être financés ○ Bailleurs de fonds, leurs secteurs et zones d'intervention <p>COURS 28 : Gestion de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Techniques de gestion de projet ○ Techniques de rédaction de rapports et de suivi
QUESTIONS COMPLEXES	<p>Qui sont les partenaires au développement ? (NU, UE, OSC, Agences de coopération bilatérale, l'Etat, Ambassades, etc.)</p> <p>Procédures des principaux bailleurs</p> <p>Les droits et obligations des OSC en matière de gestion de projets</p> <p>La coopération décentralisée Nord-Sud</p>
METHODOLOGIE	<p>Etude de cas</p> <p>Discussions sur des modèles de documents de projets, élaboration d'un budget, Lettre d'Accord/Convention/Contrat entre le bailleur et le demandeur</p>
ILLUSTRATIONS	Format - Type de projets des différents donateurs
PROFIL FORMATEUR	Chargé de programmes dans une organisation ayant l'expérience soit dans l'élaboration de projets ou dans l'analyse et la validation de projets pour financements. (UE, PNUD, SIDA, etc.)
DUREE	6 - 12 heures
EVALUATION	Grille d'évaluation
RESSOURCES	Documents Types, webographie.

MODULE 8

TITRE : MISE EN ŒUVRE, SUIVI-EVALUATION DE LA FORMATION	
BUT	Suivre le renforcement de capacités dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest
OBJECTIF PEDAGOGIQUE	S'assurer de la démultiplication de la formation
CENTRES D'INTERET	<p>COURS 29 : Mise en œuvre de la formation en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des besoins en formation, des cibles ○ Ressources humaines et matérielles ○ Adaptation des cours ○ Outils de démultiplication ○ Elaboration de plan de restitution <p>COURS 30 : Suivi et évaluation de la formation en Afrique de l'Ouest</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mécanismes de suivi au niveau local et national (indicateurs) ○ Evaluation des résultats et impacts
QUESTIONS COMPLEXES	Expertise et compétences locales Evaluation du programme CAPP Mécanismes de capitalisation par l'UNREC
METHODOLOGIE	Session interactive, groupes de travail
ILLUSTRATIONS	Présentation d'outils déjà utilisés dans d'autres programmes (UNREC, UN LIREC, TRESA)
PROFIL FORMATEUR	Facilitateur ayant de l'expertise en animation de groupes, élaboration de plan d'action, suivi-évaluation de projets
DUREE	6 - 10 heures
EVALUATION	Grille d'évaluation Evaluation de l'impact, apport d'autres structures UNREC, ECOSAP, OXFAM, WANEP, WAANSA, CECI, etc.
RESSOURCES	Bibliographie, webographie, etc.

TROISIEME PARTIE

CONCEPTS CLEFS

L'importance d'un glossaire comme partie intégrante de ce curriculum a été une recommandation de la réunion des experts qui a confié à l'UNREC le développement de cette rubrique. Sans prétendre à aucune exhaustivité, les termes et notions retenus ont été pour une bonne part identifiés par la réunion des experts. UNREC a pris le soin d'ajouter d'autres qu'il a jugés pertinents pour une exploitation fructueuse du curriculum. Les définitions fournies proviennent des recherches basées sur des documents et sites de références existants. Aussi, en vue de faciliter la recherche aux utilisateurs, les notions et concepts définis sont-elles classées par ordre alphabétique tel que suit :

- 1) Arrangement de Wassenaar
- 2) Acteurs armés non étatiques:
- 3) ALPC
- 4) Bonne gouvernance
- 5) Commissions nationales
- 6) Crimes organisés/Grand banditisme
- 7) Déclaration de Genève sur la violence armée et développement :
- 8) Demande/Offre
- 9) Désarmement Pratique
- 10) Développement
- 11) Développement Durable
- 12) ECOSAP
- 13) Edification de la paix
- 14) Enregistrement des armes
- 15) Forces de sécurité
- 16) Gestion de conflit
- 17) Gestion de crise
- 18) Insécurité
- 19) OMD
- 20) Partenariat
- 21) Plaidoyer et négociation
- 22) Porosité des frontières
- 23) Prévention des conflits
- 24) Protocole de l'ONU sur les armes à feu
- 25) PSR
- 26) Questions transfrontalières
- 27) Réforme du Secteur de la Sécurité
- 28) Résolution 1325 (2000)
- 29) Résolution des conflits
- 30) Responsabilité
- 31) Sécurité humaine
- 32) Société civile
- 33) Système d'Alerte Précoce
- 34) Terrorisme
- 35) UNPoA
- 36) Violence

1. ARRANGEMENT DE WASSENAAR :

Cet accord qui date du 19 décembre 1995 est entré en vigueur le 12 juillet 1996. Il établit un régime international de contrôle à l'exportation des armes conventionnelles et des biens et technologies à double usage. Son objectif est d'empêcher l'accumulation de capacités militaires susceptibles de menacer la sécurité et la stabilité régionales et internationales. L'Accord vise une plus grande transparence et responsabilité en matière de transferts d'armes conventionnelles. De trente trois (33) États parties initialement, l'Arrangement compte, en 2007, les 40 États membres suivants : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Tchécoslovaquie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Hollande, Nouvelle Zélande, Norvège, Pologne, Portugal, République de la Corée, Roumanie, Russie, Slovaquie, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Royaumes Unis et les États-Unis.²

2. ACTEURS ARMES NON ETATIQUES (AANE):

Ce terme fait génériquement référence aux groupes rebelles, mouvements paramilitaires anti-gouvernementaux, ou groupes armés loyaux aux seigneurs de guerre locaux. Il pourrait également s'agir des sociétés de sécurité privée. Ces groupes ont la capacité d'émerger comme des perturbateurs d'initiatives d'édification de paix. Cependant, ils peuvent également agir en tant que fournisseurs de sécurité aux couches sociales vulnérables et marginalisées. Impliquer ces acteurs dans la société civile et dans les processus d'édification de la paix pourrait s'avérer primordial pour le succès des initiatives post-confliktuelles. Souvent, les choix stratégiques en ce qui concerne la prise en compte ou non des AANE peuvent renforcer ou fragiliser un processus d'édification de la paix.

3. ALPC :

Armes Légères et de Petit Calibre. Les Armes Légères et de Petit Calibre vont des armes blanches (matraques, coutelas ou machettes) aux armes de calibre immédiatement inférieur à celles qui sont recensées dans le Registre des armes classiques tenu par les Nations Unies, par exemple les mortiers de moins de 100 millimètres. Les armes de petit calibre sont portées par une seule personne, tandis que les armes légères sont portées par un petit nombre de personnes, un animal de trait ou montées sur un véhicule.³

4. BONNE GOUVERNANCE :

La bonne gouvernance traduit un consensus indispensable à la création et au maintien d'un climat favorable au développement. Dans une définition opérationnelle du concept, la bonne gouvernance se réfère à une plate-forme soutenant les trois conditions inévitables au développement durable: un Etat

² <http://www.iris.sgdg.org/info-debat/comm-wassenaar998.html>

<http://www.faits-et-projets.com/wassenar.htm>

<http://www.wassenaar.org/participants/contacts.html>

³ Département pour les Affaires de Désarmement, 1999, *Rapport du Secrétaire Général. Armes Légères et de Petit Calibre*, Ed. Publications des Nations Unies.

efficient, une société civile mobilisée, et un secteur privé efficace.⁴ Selon l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), les six principaux éléments de la bonne gouvernance sont : **L'obligation de rendre compte** : les administrations publiques sont capables et désireuses de montrer en quoi leur action et leurs décisions sont conformes à des objectifs précis et convenus. **La transparence** : l'action, les décisions et la prise de décision des administrations publiques sont, dans une certaine mesure, ouvertes à l'examen des autres secteurs de l'administration, du Parlement, de la société civile et parfois d'institutions et d'autorités extérieures. **L'efficience et efficacité** : les administrations publiques s'attachent à une production de qualité, notamment dans les services rendus aux citoyens, et veillent à ce que leurs prestations répondent à l'intention des responsables de l'action publique. **La réceptivité** : les autorités publiques ont les moyens et la flexibilité voulus pour répondre rapidement à l'évolution de la société, tiennent compte des attentes de la société civile lorsqu'elles définissent l'intérêt général et elles sont prêtes à faire l'examen critique du rôle de l'Etat. **La prospective** : les autorités publiques sont en mesure d'anticiper les problèmes qui se poseront à partir des données disponibles et des tendances observées, ainsi que d'élaborer des politiques qui tiennent compte de l'évolution des coûts et des changements prévisibles (démographiques, économiques, environnementaux, par exemple). La primauté du droit : les autorités publiques font appliquer les lois, la réglementation et les codes en toute égalité et en toute transparence.⁵ La Bonne Gouvernance va au-delà du gouvernement et des institutions de l'Etat ; elle s'applique également au secteur privé, au secteur public et aux associations.

5. COMMISSIONS NATIONALES :

Les 9 et 10 décembre 1999 à Lomé au Togo, la 22ème réunion de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO a adopté la « Décision A/DEC/12/99 portant création de Commission nationale (ComNat) de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères. Selon l'article 3 de cette décision, les ComNat ont pour mission et fonction d'assister "les autorités nationales compétentes dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères."⁶

6. CRIMES ORGANISES/ GRAND BANDITISME :

Il n'existe pas vraiment de consensus au sujet de la définition du crime organisé, mais un certain consensus est fait pour ce qui concerne la définition des organisations criminelles. En effet, une organisation criminelle s'entend d'un groupe statique ou fluide de 2 personnes ou plus qui communiquent, collaborent et complotent au sein d'un groupe ou d'un réseau et qui ont pour activité ou objectif principal de favoriser ou de commettre des infractions dans le but d'obtenir des avantages matériels ou un profit financier. Généralement, ces organisations ont

³ <http://www.haigo.org/programmes.php+Bonne+gouvernance>

⁵ <http://www.oecd.org/document/>

⁶ PCASED, 2001, *Manuel de Procédures pour la Mise en place et le Fonctionnement des Commissions Nationales de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères*, Ed. PCASED.

recours à la force et aux menaces, et corrompent les fonctionnaires afin d'être à l'abri des poursuites.⁷ Selon le Ministère de la sécurité publique du Canada, le crime organisé est toute activité illicite motivée par l'appât du gain à laquelle se livre tout groupe, association ou autre organisation comprenant deux personnes ou plus, structurée de façon formelle ou informelle, dont les répercussions négatives peuvent être considérées importantes sur le plan économique, social, de la violence qui en découle, de la santé et de la sécurité ou de l'environnement.⁸

Les sources policières apportent les précisions suivantes à la définition. La corruption désigne "l'obtention d'avantages indus par l'exercice du pouvoir conféré par la fonction que l'on occupe". L'organisation criminelle est un ensemble d'acteurs connectés entre eux de manière stable et structurée agissant de manière autonome dans le but de s'assurer un enrichissement maximal principalement par l'exploitation systématique et coordonnée d'opportunités criminalisées par le droit ou toutes autres formes de régulations (traditions, coutumes, etc.). A partir de ces précisions, les comportements et actes suivants peuvent être taxés de crimes organisés : abus de confiance ; escroquerie; extorsion et chantage; gestion déloyale; achat de voix; faux dans les titres; appartenance à organisation criminelle ; corruption électorale; corruption; blanchiment d'argent; abus d'autorité; gestion déloyale des intérêts publics; corruption passive; acceptation d'avantages indus ; trafic et usage de drogues illicites ; crime environnemental ; contrebande ; crime économique ; passage clandestin d'immigrants ; contrefaçon ; vols de véhicules automobiles, etc.⁹

7. DECLARATION DE GENEVE SUR LA VIOLENCE ARMEE ET LE DEVELOPPEMENT :

En 2006, la Suisse et le PNUD ont organisé une conférence ministérielle à Genève. 42 Etats ont, à cette occasion, adopté la **Déclaration sur la violence armée et le développement**. Depuis lors, d'autres gouvernements ont assuré leur soutien à cette Déclaration dont voici ci-dessous un large extrait :

« La violence armée détruit vies et moyens de subsistance, alimente l'insécurité, la crainte et la terreur, et a un impact profondément néfaste sur le développement humain. Qu'il s'agisse de situations de conflit ou de criminalité, elle impose des coûts exorbitants aux Etats, aux communautés et aux individus.

La violence armée conduit à la fermeture d'écoles, vide les marchés, détruit les familles, entrave le bon fonctionnement des infrastructures de santé ; elle affaiblit l'Etat de droit et empêche l'aide humanitaire d'atteindre les populations en détresse. La violence armée tue chaque année, directement et indirectement, des centaines de milliers de personnes et en blesse un nombre incalculable, souvent de façon irrémédiable. Elle met en péril de manière permanente le respect des droits humains.

⁷ http://www.gazette.rcmp.gc.ca/article-fr.html?&article_id=81ou
<http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2005/rr05-5/p3.html>

⁸ http://ww2.ps-sp.gc.ca/Publications/Policing/1998orgcrim_f.asp

⁹ <http://www.diploweb.com/p5giau02.htm>

Vivre à l'abri de la violence armée est un besoin humain fondamental. C'est une condition préalable au développement humain, à la dignité et au bien-être. Les gouvernements ont ainsi la responsabilité centrale d'assurer la sécurité humaine de leurs citoyens.

Dans le Document Final du Sommet Mondial de 2005, les dirigeants du monde entier ont reconnu que la paix, la sécurité, le développement et les droits humains sont étroitement liés et qu'ils se renforcent mutuellement. Ils ont mis en avant le droit de chacun de vivre dans la dignité à l'abri de la peur et du besoin.

La communauté internationale a reconnu que la violence armée et les conflits entravent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et que la prévention et la résolution des conflits, la réduction de la violence, le respect des droits humains, la bonne gouvernance et la construction de la paix sont des éléments-clés pour réduire la pauvreté, promouvoir la croissance économique et améliorer les conditions de vie des individus.

La Commission de consolidation de la paix, en établissant un lien institutionnel entre sécurité et développement, favorisera une approche intégrée à la construction de la paix après les conflits, et jouera un rôle central pour appréhender le problème de la violence armée.

Reconnaissant ces réalités, Nous, Ministres et représentants des 42 pays, provenant de toutes les régions du monde, nous sommes réunis à Genève et avons décidé de promouvoir une sécurité durable et une culture de paix, en agissant pour réduire la violence armée et son impact néfaste sur le développement socio-économique et humain.

Nous renforcerons nos efforts pour intégrer les programmes de réduction de la violence armée et de prévention des conflits dans les cadres de développement nationaux, régionaux et multilatéraux, dans les institutions et stratégies ainsi que dans toute initiative ayant trait à l'aide humanitaire, à l'aide d'urgence et à la gestion des crises.

(...)

Genève, le 7 juin 2006 »¹⁰

8. DEMANDE vs OFFRE :

Notions essentiellement économiques, elles désignent la somme des produits ou des services que les consommateurs sont disposés à acquérir en un temps et à un prix donné vs la quantité d'un bien ou d'un service qui peut être vendue sur le marché à un prix donné, ou la quantité d'un produit ou d'un service que les acheteurs sont disposés à prendre à un prix donné vs la quantité de produits ou de services offerts sur le marché, ou encore les besoins des consommateurs en produits de toute sorte vs le fait pour les producteurs ou les vendeurs de rechercher des acheteurs. Si la demande et l'offre sont appliquées aux ALPC, les producteurs, les courtiers et les vendeurs sont au service de l'offre tandis que les forces armées et de sécurité, les groupes et individus armés non étatiques se trouvent du côté de la demande.¹¹

¹⁰ http://content.undp.org/go/cms-service/stream/asset/?asset_id=506901

¹¹ <http://bernardgagne.ifrance.com/ch/eg02/eg02ofde.htm>

9. DESARMEMENT PRATIQUE :

Le désarmement pratique concerne habituellement la collecte, le contrôle, le stockage et la destruction d'armes légères et de petit calibre. Il vise deux objectifs principaux : (1) la promotion de la paix et la sécurité, et (2) la réduction de crimes violents. Par implication, c'est également une condition préalable nécessaire pour le développement. S'il n'y a aucun sens de sécurité assez fort et durable pour inciter les personnes à investir dans leur futur, la croissance socio-économique devient peu probable.¹²

En ce qui concerne le premier objectif - paix et sécurité – l'accent a été mis jusqu'à présent sur le désarmement pratique post-conflit. Cependant les conditions opérationnelles en situation de reconstruction post-conflit ou de prévention des conflits sont plus ou moins identiques. Désormais, le désarmement préventif mérite plus d'attention et d'appui. Un pays où règne des inégalités économiques immuables, un chômage élevé et un secteur de la sécurité peu fonctionnel est particulièrement exposé à la criminalité violente. Quand le chômage dans la catégorie d'âge des 15-24 ans atteint les 50-70%, comme c'est le cas dans certains pays, l'achat d'armes peut devenir une option de taille, et un moyen rapide pour avoir de l'argent et des biens.

La communauté du désarmement se concentre naturellement sur des solutions de limitation des armements dans un contexte de paix et de sécurité, alors que les institutions d'application de la loi se préoccupent plutôt de la fabrication, la possession et le commerce illicites dans un souci de prévention des crimes.¹³

Les leçons apprises au regard des efforts concédés dans le désarmement pratique mènent à conclure que le désarmement pratique peut contribuer à la stabilité politique et la sécurité publique lorsque ces efforts s'articulent autour de la réduction de la demande, du contrôle des armes et de la réduction des armes. La collecte volontaire d'armes effectuée dans un contexte de prévention des crimes et d'amélioration de la sécurité communautaire peut soutenir et renforcer d'autres initiatives similaires en attirant l'attention de l'opinion publique sur les problèmes liés aux ALPC. Ces initiatives ont de la valeur, non seulement en raison de leur efficacité à enlever les armes des mains des criminels et à réduire considérablement le nombre d'armes en circulation, mais surtout parce qu'elles sensibilisent la conscience publique au sujet des dangers potentiels liés à la possession répandue d'armes à feu. Ainsi en élaborant des mesures concrètes pour le désarmement pratique, l'un des facteurs les plus difficiles à maîtriser est l'aspect culturel. Dans une société où règne la « *culture des armes* », la possession d'armes à feu est répandue, et les gens sont à l'aise avec ce phénomène. Ceci peut ou ne pas présenter un danger à la sûreté et à la sécurité publiques. D'autre part, dans une culture où règne la « *culture de la violence* », les gens utilisent les armes pour atteindre des objectifs importants tels que la position sociale, la propriété et la puissance politique.¹⁴

¹² LODGAARD Sverre, 2001, *Practical Disarmament*, Ed. NUPI, pp. 7-10

¹³ Idem

¹⁴ Ibidem

10. DEVELOPPEMENT ET DESARMEMENT:

Toute amélioration concrète de la vie des gens (s'agissant de l'alimentation, l'habitat, la santé, l'éducation...) passe nécessairement par l'augmentation des quantités de biens produits et l'accroissement correspondant des revenus. Même insuffisante, la croissance économique reste une condition nécessaire du développement, d'où l'on peut retenir une première composante de la notion de développement : un processus de satisfaction des besoins humains essentiels, besoins primaires, santé, éducation (par l'accroissement des productions et revenus). L'économiste sociologue Ignacy SACHS en ajoute une dimension sociale : "Tout développement digne de ce nom doit poursuivre comme objectif la justice sociale, en respectant la nature et en tendant à l'efficacité économique sans que ces deux préoccupations deviennent une fin en soi". "L'économie doit être subordonné à un projet social démocratiquement élaboré".¹⁵

Les Nations Unies ont intégré à la notion de développement une dimension culturelle : la culture est la source du développement dans la mesure où les sociétés y puisent les valeurs qui inspirent celui-ci et elle en est aussi, à l'autre extrémité, la fin dans la mesure où ces sociétés sont en droit d'attendre du développement entendu au sens d'épanouissement de l'existence humaine sous toutes ses formes et dans sa plénitude, un supplément de créativité et la liberté de faire leur choix. En ce sens, le développement se lit comme un processus culturel, qu'on ne peut imposer de l'extérieur à partir d'un modèle préexistant. Ce processus culturel est créé à l'intérieur de chaque société.

De ce qui précède, le développement n'est pas le problème des seuls pays du Tiers-Monde, mais l'affaire de tous car aucune société n'a encore réalisé parfaitement le projet social du développement : le processus d'homogénéisation sociale nationale et internationale, au sens le plus large, c'est-à-dire une marche en avant vers l'égalisation de l'avoir, du savoir et du pouvoir.¹⁶

Le désarmement et le développement sont les deux outils les plus importants de la communauté internationale pour construire un monde libéré du manque et de la peur. En contrôlant ou en réduisant la disponibilité ou l'utilisation des instruments des conflits et violences armés, les politiques et programmes de désarmement peuvent favoriser la diminution des dépenses militaires, désamorcer des tensions et encourager la confiance dans les relations inter-Etat et infra-Etat, aider à empêcher le réarmement et l'investissement dans l'achat de nouvelles armes et à diminuer le risque et la sévérité des conflits et violence armés, et de ce fait renforcer la stabilité et libérer des ressources pour d'autres secteurs, notamment celui du développement économique et social. En même temps, en favorisant le progrès économique et social et en créant des opportunités pour les populations, les politiques et programmes de développement peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la croissance économique et à la stabilité des Etats et des économies, créant ainsi les meilleures conditions de sécurité et de bien-être

¹⁵ <http://www.clubs-unesco.org/france/spip.php?article11>

¹⁶ Idem

accrus. La sécurité et la stabilité servent de base au désarmement et au développement.¹⁷

11. DEVELOPPEMENT DURABLE :

Défini par le rapport Brundtland, “le développement durable, c’est le fait de s’efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs”. Le développement, pour être durable, doit tenir compte des facteurs social, écologique, et économique tout en incluant la faune et la flore. Aussi, le développement durable nécessite que les citoyens et les institutions soupèsent les avantages et inconvénients à court et à long terme de leurs décisions¹⁸.

12. ECOSAP :

Programme sur les armes légères de la CEDEAO. Son objectif principal est de contrôler la vente et le trafic d’ALPC en Afrique de l’Ouest, de renforcer les capacités des Commissions Nationales sur les ALPC de la région et de fournir une aide technique à l’Unité Armes de petit calibre (Small Arms Unit) du Secrétariat de la CEDEAO.¹⁹

13. EDIFICATION DE LA PAIX :

Il y a deux manières distinctes de comprendre le concept d’édification de la paix. Selon le document des Nations Unies, « *Un agenda pour la paix* »²⁰, l’édification de la paix se compose d’un éventail d’activités liées au renforcement des capacités, à la réconciliation, et à la transformation de la société. L’édification de la paix est un processus à long terme qui se produit après qu’un conflit violent ait ralenti ou se soit arrêté. Ainsi, l’édification de la paix constitue une phase dans le processus de paix qui intervient après la construction et le maintien de la paix.

D’autre part, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONGs), comprennent par édification de la paix un concept parapluie qui s’articulent non seulement autour d’efforts de transformation à long terme, mais également la construction et le maintien de la paix. Dans ce sens, l’édification de la paix inclut les efforts liés au système d’alerte précoce et de réponse rapide, à la prévention de la violence, au travail de plaidoyer, au maintien de la paix civil et militaire, à l’intervention militaire, à l’aide humanitaire, aux accords de cessez-le-feu, et à l’établissement de zones de paix.²¹

Dans un sens plus étroit, l’édification de la paix est un processus qui facilite la mise en place d’une paix durable et essaie de prévenir la répétition de la violence en transformant les causes profondes et les effets de situations conflictuelles à travers la réconciliation, le renforcement des institutions, la réforme politique et économique. L’édification de la paix est donc constituée d’un ensemble d’initiatives physiques, sociales, et structurelles qui sont souvent parties intégrantes de la reconstruction post-conflit.

¹⁷ Département pour les Affaires de Désarmement, 2004, *Rapport du secrétaire général sur le rapport entre le désarmement et développement de désarmement dans le contexte international courant*, Ed. Publication des Nations Unies

¹⁸ <http://www.haigo.org/programmes.php+Bonne+gouvernance>

¹⁹ <http://content.undp.org/go/newsroom/june-2006/undp-ecowas-small-arms.fr>

²⁰ BOUTROS-GHALI Boutros, 1995, *Agenda pour la Paix*, Ed. Publication des Nations Unies, 174p.

²¹ MAIESE Michelle, 2003, *What it Means to Build a Lasting Peace*, Ed. University of Colorado, Boulder.

Certains font la distinction entre l'édification de la paix post-conflit et l'édification de la paix à long terme. L'édification post-conflit est liée au maintien de la paix et implique souvent des programmes de démobilisation et de réintégration, ainsi que les besoins immédiats de reconstruction. Satisfaire les besoins immédiats et gérer les crises sont sans aucun doute essentiels. Toutefois, les processus de construction et de maintien de la paix sont une partie importante des périodes de transition vers la paix, mais ne sont pas suffisants pour satisfaire les besoins à plus long terme et pour établir une paix durable.²²

Les techniques d'édification de la paix à long terme sont conçues pour combler ce vide, et pour aborder les questions substantielles fondamentales qui ont entraîné le conflit. Diverses méthodes de transformation visent à éloigner les parties d'une situation de confrontation et de violence, les converger vers une plus grande participation politique et économique, des rapports paisibles, et une harmonie sociale.

Cette perspective à plus long terme est fondamentale pour prévenir la violence et promouvoir un futur plus paisible. Réfléchir à l'avenir implique de faire le lien entre des objectifs structurels, systémiques et relationnels souhaitables. Ces derniers pourraient inclure le développement économique durable, l'autopromotion, des structures sociales égalitaires qui satisfont les besoins humains, et la construction de rapports positifs.

Les mesures d'édification visent également à empêcher le conflit de se reproduire. Par la création de mécanismes qui améliorent la coopération et le dialogue parmi différents groupes d'identité, ces mesures peuvent aider les parties à gérer les conflits d'intérêts par des moyens paisibles. Il s'agit notamment de mettre en place des institutions qui sont capables d'encadrer par des mécanismes appropriés les processus de gestion et de résolution des conflits. Par exemple, les sociétés peuvent établir des cours de justice crédibles, renforcer les capacités des syndicats, mettre en place des systèmes de réconciliation de la société civile, et un processus électoral fiable. L'élaboration de nouveaux systèmes de résolution des conflits s'avère important pour établir une paix durable.²³

14. ENREGISTREMENT DES ARMES :

L'enregistrement des armes se rapporte habituellement au classement des armes avant leur stockage. C'est un acte qui confère à une arme son identité légale après qu'elle ait été acquise. L'enregistrement implique la liste des détails physiques de l'arme tels que : le numéro d'immatriculation, l'origine, nom du fabricant, date de fabrication, la marque, date d'achat ou d'acquisition, intermédiaire/courtier, l'institution acquérant/propriétaire, etc. L'objectif principal de l'enregistrement est d'avoir, d'une part, des statistiques appropriées, et d'autre part, d'assurer la sécurité à travers l'accessibilité à de telles informations qui pourrait faciliter le traçage de l'arme en cas de perte ou de crime. L'enregistrement est entrepris par des établissements d'Etat pour une comptabilité efficace de l'arsenal national d'armes. Les missions de maintien de la paix montées par les Nations Unies et d'autres organismes régionaux entreprennent également l'enregistrement des armes à leur disposition. L'enregistrement est un aspect important dans la gestion des stocks d'armes. Beaucoup d'Etats africains sont confrontés à des difficultés dans la modernisation de leur système d'enregistrement en raison d'un manque de

²² MAIESE Michelle, 2003, *What it Means to Build a Lasting Peace*, Ed. University of Colorado, Boulder.

²³ Idem

capacités et de moyens techniques devenus une exigence dans l'automatisation de cet exercice d'enregistrement.

L'enregistrement des armes aboutit à un registre des armes reflétant le nombre d'armes détenues par l'Etat/ institution ou mission de maintien de la paix. Dans le but de promouvoir la transparence dans les transferts d'armes au niveau mondial, les Nations Unies ont adopté en 1991, la résolution 46/36 L intitulée "Transparence dans les armements", par laquelle elle a prié le Secrétaire général d'établir et de tenir au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, un registre universel et non discriminatoire des armes classiques incluant des données sur les transferts internationaux d'armes ainsi que les informations fournies par les Etats Membres sur leurs dotations militaires, leurs achats liés à la production nationale et leur politique en la matière.²⁴

Ce registre qui est maintenu par le Secrétaire Général exige que tous les Etats membres fournissent des informations dans sept catégories d'armes lourdes, à savoir : chars de combat, véhicules blindés de combat, systèmes d'artillerie de grand calibre, avions de combat, hélicoptères d'attaque, vaisseaux de guerre (sous-marins y compris) ainsi que des missiles et des lance-missiles.²⁵ La contribution à ce registre d'armes est volontaire. En 2004, le Centre Régional a créé le premier Registre africain d'armes axé sur les ALPC, le Registre sur les Armes Légères et de petit calibre en Afrique (SALWRA). Pour plus de détails, veuillez visiter : www.unrec-satcra.org

15. FORCES DE SECURITE :

Les forces de sécurité, composées de la police, leurs autorités civiles, les sapeurs pompiers ainsi que les services de renseignement, assurent la sécurité des personnes et des biens, maintiennent la loi et l'ordre à l'intérieur de l'Etat. Le terme « police » désigne de manière générale l'activité consistant à assurer la sécurité des personnes et des biens en faisant appliquer la loi. Les forces de sécurité ou de police (communément appelées « la police ») sont les agents (militaires ou civils) qui exercent cette activité.²⁶

A ne pas confondre avec les « forces armées », le bras armé de l'Etat, qui regroupent l'ensemble des corps habillés chargé de défendre l'intégrité du territoire national, la souveraineté nationale, de protéger les institutions de la République. Elles sont orientées vers la défense et la sécurité extérieures et comportent, selon les pays, l'armée de terre, l'armée de l'air, la marine, et/ou la gendarmerie.

16. GESTION DE CONFLIT :

Ce sont les actions mises en place pour contenir et réduire la quantité de violence utilisée par les acteurs d'un conflit violent et les engager dans un processus pour régler le conflit et mettre fin à la violence. ²⁷

²⁴ <http://disarmament2.un.org/cab/register.html>

²⁵ Idem

²⁶ [http://fr.wikipedia.org/wiki/Police_\(institution\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Police_(institution))

²⁷ European Platform for Conflict Prevention and Transformation, 1998, *Prevention and Management of Violent Conflicts*, Ed. A Publication European Platform for Conflict Prevention and Transformation.

17. GESTION DE CRISE :

Ce sont les mesures prises pour éviter que des situations de haute tension et conflictuelles, impliquant des menaces d'utilisation de la force, éclatent et deviennent des conflits violents et armés.²⁸

18. INSECURITE :

L'insécurité peut être définie comme l'absence de liberté par rapport au danger ou un sentiment d'inquiétude par rapport à la sécurité. Il s'agit de situations dans lesquelles, des individus, des communautés, des groupes ou des régions entières n'ont pas accès à une protection adaptée pour leur permettre d'exercer leurs activités légitimes. De même, ce concept englobe la notion d'insécurité économique qui peut être le résultat d'un sous-développement intense et de pauvreté en raison de causes tant internes qu'extérieures.

19. OMD :

Objectifs du Millénaire pour le Développement. Pour engager le XXI^e siècle sous de bons auspices, les Etats Membres des Nations Unies sont convenus de huit objectifs essentiels à atteindre en 2015, à savoir :

- 1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim
- 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3: Promouvoir l'égalité et l'autonomisation de femmes
- 4: Réduire la mortalité infantile
- 5: Améliorer la santé maternelle
- 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7: Assurer un environnement durable
- 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Ces Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.²⁹

20. PARTENARIAT :

Le partenariat désigne un accord formel entre deux ou plusieurs parties qui ont convenu de travailler en coopération dans la poursuite d'objectifs communs.

Par exemple, la collaboration entre les citoyens, les composantes communautaires et institutionnelles et la police contribuent grandement au maintien de la sécurité publique au Canada. La police reconnaît l'importance du partenariat avec la population dans la recherche de solutions durables aux problèmes : c'est pourquoi elle privilégie l'instauration de partenariats avec les collectivités locales.³⁰

La définition précise du périmètre du partenariat est un des facteurs clés de réussite. Cette phase doit contraindre les futurs partenaires à s'interroger et à mesurer les enjeux en présence et notamment leur portée au regard de leur évolution respective. Ces enjeux et les conditions de rapprochement des partenaires doivent servir de base à la rédaction d'un accord et à son préambule. Ce préambule, après avoir rappelé le cœur d'activité de chacune des partenaires, décrit souvent la nature et l'objectif des projets et des synergies qui les ont amenés à se rapprocher.³¹

²⁸ SIPRI, 1998, *Peace, Security and Conflict Prevention*, Ed. Oxford University Press.

²⁹ <http://www.un.org/french/millenniumgoals/> ou <http://www.undp.org/french/mdg/goalxgoal-f>

³⁰ http://www.spvm.qc.ca/fr/service/1_5_3_1_definition-partenariat.asp

³¹ <http://www.journaldunet.com/juridique/juridique040330.shtml>

Lorsque le partenariat implique la réalisation d'un projet commun, il convient de définir les modalités pratiques et juridiques de la conduite de ce projet et notamment d'organiser la mise en place d'organes de suivi et la mise en œuvre d'un contrôle de conformité des prestations réalisées dans le cadre du partenariat. Ce type de partenariat conduit le plus souvent à une phase de promotion des produits et/ou services développés ou proposés en commun.

Là encore, une définition précise du rôle de chaque partenaire permet d'éviter tout conflit sur la responsabilité de chacun en cas d'échec ou de carences dans les opérations envisagées initialement, particulièrement quand elle implique une prise en charge financière par l'une ou l'autre des parties. La définition des conditions financières peut s'avérer délicate dès lors qu'elle se fonde sur des probabilités de gain et sur une répartition souvent difficile, à définir a priori, de manière équilibrée.³²

Quelques conditions de réussite d'un partenariat sont : créer un lien de confiance et faire preuve d'ouverture ; travailler en équipe, en concertation et en consultation ; respecter la mission organisationnelle de chaque partie ; respecter les attentes et les limites de chacun ; partager les pouvoirs, les risques et les responsabilités ; investir conjointement les ressources ; favoriser l'engagement et la permanence des intervenants.³³

21. PLAIDOYER ET NEGOCIATION :

Le plaidoyer est un ensemble d'actions cohérentes mené pour convaincre ou influencer un ou des décideurs afin d'obtenir un changement dans l'intérêt d'une communauté. Partout où un changement doit se faire, le plaidoyer a un rôle à jouer.

Les étapes préalables à la mise en œuvre du plaidoyer sont : l'identification des valeurs associatives qui font qu'un sujet, lu au travers de ces valeurs, devient un sujet de plaidoyer ; l'existence d'un fait générateur ; la recherche active d'information documentée et investigation auprès des sources fiables ; l'analyse du fait générateur au travers du contexte pays ; la recherche des informations scientifiques sur le problème identifié ; la définition de l'objectif du plaidoyer, l'évaluation de la pertinence de l'objectif à travers sa faisabilité et son évaluabilité.³⁴

Les étapes de la mise en œuvre sont : réunion du groupe de plaidoyer à l'intérieur de l'association ou en inter associatif ; recherche d'informations ; construction d'un argumentaire ; recherche d'informations ; élaboration d'une stratégie ; recherche d'informations ; choix des outils appropriés à la stratégie (prise de parole, communiqué de presse, pétition, conférence débat, lettre) ; suivi et évaluation de l'objectif du plaidoyer.

Les stratégies de plaidoyer peuvent comporter des activités de «lobbying» ; de marketing social, d'information, d'éducation et de communication, d'organisation communautaire ou maints autres stratagèmes.³⁵

³² <http://www.journaldunet.com/juridique/juridique040330.shtml>

³³ Idem

³⁴ <http://www.reseauafrique2000.org/docs/Documents/rapp%20form%20plaid%201.doc>

³⁵ Idem

22. POROSITE DES FRONTIERES :

La porosité désigne l'état de ce qui est poreux ; c'est la propriété d'un corps, d'un milieu, de comporter des vides interconnectés ou non, exprimée quantitativement par le rapport du volume de ces vides au volume total du milieu.³⁶

S'agissant des frontières en Afrique, la porosité se réfère à l'insuffisance de la surveillance des côtes et frontières de sorte que les passages contrôlés sont très infimes par rapport aux zones non gardées. La porosité des frontières ne permet pas un contrôle strict sur le transfert des armes, au contraire, elle en favorise le flux transfrontalier.

Par exemple la prolifération d'armes légères a atteint des proportions inquiétantes en Côte d'Ivoire où l'on enregistre la circulation non contrôlée de 10.000 armes, a reconnu en juin 2007 Amnesty International. Cette accumulation excessive d'ALPC serait attribuable à la porosité des frontières entre la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone, ces deux derniers pays ayant connu d'intenses conflits armés avant la crise ivoirienne. La partie sud-ouest de la Côte d'Ivoire, frontalière avec le Libéria, est en effet devenue presque une poudrière. Malgré l'Accord de paix, les affrontements entre autochtones et allogènes sont courants dans ces localités et la presse ivoirienne a estimé à plus de 523, le nombre de paysans tués par des fusils de type calibre 12 disséminés de par et d'autre de la frontière.³⁷

23. PREVENTION DES CONFLITS :

La prévention des conflits est prévue pour empêcher que des disputes escaladent en conflits armés, pour empêcher des conflits anciens de recommencer et pour empêcher que des conflits existants ne se propagent. La prévention des conflits comprend des mesures citées dans le Chapitre VI de la Charte des NU, sur les initiatives diplomatiques et la diplomatie préventive, la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement juridique et le déploiement préventif des troupes. Dans le cas de déploiements préventifs, les civils et/ou les forces militaires peuvent être utilisés. La prévention de conflits comprend également des missions exploratoires, des avertissements, des inspections et la surveillance.³⁸

24. PROTOCOLE DE L'ONU SUR LES ARMES À FEU :

En 2001, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Ce protocole, entré en vigueur le 3 juillet 2005, constitue le premier instrument juridiquement contraignant de lutte contre le trafic illicite des armes, adopté à l'échelle mondiale. Son but est de promouvoir, faciliter et renforcer la coopération entre les Etats pour prévenir, combattre et éradiquer la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu légères, leurs pièces, éléments et munitions.³⁹ Les armes de poing, pistolets mitrailleurs et roquettes de petit calibre sont classées parmi ces types d'armes.

³⁶ ROBERT Paul, 1981, *Le Petit Robert, Nouvelle édition revue, corrigée et mise à jour pour 1981*, Ed. Le Robert

³⁷ <http://www.ipsnews.net/fr/>

³⁸ European Platform for Conflict Prevention and Transformation, 1998, *Prevention and Management of Violent Conflicts*, Ed. A Publication of the European Platform for Conflict Prevention and Transformation.

³⁹ <http://www.unis.unvienna.org/unis/pressrels/2005/unispc517.html>

25. PSR - ALPC :

Programme Sous Régional « Armes Légères et de Petit calibre ». Ce programme est le fruit de la collaboration entre le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (Ceci) et Oxfam Grande-Bretagne. Il a pour ambition de contribuer à accroître la sécurité des personnes et à renforcer la capacité des communautés, des organisations de la société civile et des structures étatiques à lutter contre la prolifération des armes illicites au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et en Guinée Conakry.⁴⁰

26. QUESTIONS TRANSFRONTALIERES :

Elles désignent tous les problèmes qui débordent les limites territoriales d'un Etat, par exemple la criminalité transfrontalière. Les données non militaires comme la criminalité organisée (corruption et blanchiment, trafic de drogue, trafic d'êtres humains, terrorisme...) doivent être prises en compte dans l'évaluation stratégique de la sécurité des pays. Ces différentes formes d'altération de la légalité nationale et internationale peuvent être considérées comme des menaces nouvelles dès lors qu'elles atteignent un seuil au-delà duquel elles cessent d'être de simples problèmes d'ordre public internes. Il convient de les intégrer dans la détermination de politiques nationales, régionales et internationales. Tous les phénomènes visés ont une double dimension nationale et transnationale, alors que les réponses sont encore dans une grande mesure nationales. Au cours des années 90, le phénomène de la criminalité organisée a été radicalement modifié par la mondialisation. Il a tout d'abord changé d'ampleur. Avec un chiffre d'affaires annuel comparable au PIB de grands pays de l'Europe occidentale, les trafics, et en premier lieu le trafic de stupéfiants, sont devenus de véritables industries pour les réseaux criminels qui les exploitent. La criminalité organisée a aussi changé de nature en devenant de plus en plus transnationale. Les groupes criminels concernés, auparavant très marqués par leurs origines (spécialisation criminelle, base culturelle, ethnique, etc.), connaissent aujourd'hui une diversification de leurs activités, une uniformisation de leurs structures et recourent à des moyens techniques de plus en plus complexes. La mondialisation accroît la difficulté de combattre le crime organisé, en permettant notamment aux réseaux de délocaliser les étapes du crime (préparation, action, paiement, blanchiment) et d'optimiser leurs activités. Les organisations criminelles internationales prospèrent en profitant des vides et contradictions qui résultent des disparités normatives entre les états. Dans ce contexte, où la criminalité ignore les frontières et la souveraineté nationale, une riposte globale et le renforcement de la coopération transfrontalière et internationale, en particulier entre les instances judiciaires et répressives, sont indispensables.⁴¹

27. REFORME DU SECTEUR DE LA SECURITE :

La réforme du secteur de la sécurité (RSS) est généralement motivée par le fait qu'un secteur de sécurité non réformé représente un obstacle sérieux à la promotion de l'Etat de droit, la démocratie et la paix. La RSS se rapporte à la transformation des mécanismes étatiques responsables de la sécurité intérieure et extérieure, ainsi que les autorités civiles chargées de leur surveillance, gestion et contrôle. Dans un contexte post-conflit, la RSS indique le rétablissement de l'utilisation de la force légitime au sein d'un Etat et la consolidation d'un appareillage de sécurité accessible et efficient sous contrôle de l'Etat. De plus, cet

⁴⁰ http://www.bacdi-senegal.org/Castor/Castor%20paix%20securite/projet_armes_legeres.htm

⁴¹ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php?id_rubrique=1051

appareillage de sécurité doit être contrôlé et tenu responsable dans un cadre de gouvernance démocratique.

Le lien entre la sécurité et le développement revêt un intérêt particulier parce qu'il souligne l'importance de l'aide au développement – tant pour le développement que pour la sécurité. En 1996, une consultation de bailleurs de fonds a approuvé, en principe, l'approche « *sécurité d'abord* », c'est-à-dire qu'une certaine partie de l'aide au développement pourrait être mieux utilisée pour créer un environnement sécurisé pour le développement. Petit à petit, ce concept a évolué vers la notion de « *réforme du secteur de sécurité* » (SSR). La réforme du secteur de sécurité comprend le développement des systèmes judiciaires inspirés par les droits de l'homme, l'application de la loi, et de meilleurs mécanismes publics de maintien de l'ordre. En effet, la réforme s'attaque à deux des trois mécanismes de sécurité humaine énumérés ci-dessus et contribue en partie au troisième. Ce dernier – qui implique la gestion paisible des conflits – va de pair avec le système politique. La RSS peut être également un préalable à la collecte et à la destruction d'armes illicites. Dans le cas de figure où les armes jouent un rôle de légitime défense, il doit y avoir un mécanisme de substitution fonctionnel telles que des institutions publiques crédibles pour jouer ce rôle: c'est seulement à cette condition que l'on peut légitimement demander aux personnes de rendre leurs armes, et qu'elles accepteront de le faire volontairement. ⁴²

Une telle réforme a pour objectif de créer des forces armées qui soient sous contrôle civil. En même temps, ces forces armées doivent être capables d'offrir la sécurité nécessaire en utilisant le moins de ressources possible. Ainsi ces dernières pourront être utilisées au maximum pour le développement socioéconomique de la population, le développement étant le facteur premier de la sécurité : d'une part parce que la sécurité n'est pas seulement physique au sens étroit, mais aussi socioéconomique. Et d'autre part, parce que le manque de sécurité socioéconomique est fréquemment une cause non moindre du manque de sécurité physique. S'il est vrai que cet idéal est simple à exposer, il faut reconnaître que la transition vers un contrôle civil des forces armées n'est pas chose aisée. Les forces armées sont en effet habituées à jouir d'un pouvoir énorme dans certains pays, et sont peu enclines à y renoncer facilement. Dans ce contexte, les pistes suivantes doivent retenir l'attention :

- 1) offrir quelque chose en échange de la perte de ce pouvoir ;
- 2) donner une légitimité aux institutions civiles régissant le militaire ;
- 3) renforcer la société civile et la valoriser politiquement.⁴³

28. RESOLUTION 1325 (2000) :

La résolution 1325 (2000) fut adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU le 31 Octobre 2000. Elle met l'accent sur une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décisions en matière de prévention, gestion et résolution des conflits, une formation sur le genre et le VIH/SIDA destinée au personnel de maintien de la paix, un soutien aux initiatives de paix prises par des groupes

⁴² LODGAARD Sverre, 2001, *Practical Disarmament*, Ed. NUPI, pp.8

⁴³ WERY Michel, 2001, *Le Micro-Désarmement*, Ed. Les Rapports du GRIP, pp.18

locaux de femmes, ainsi que la protection des femmes et des fillettes contre les violences sexistes.⁴⁴

29. RESOLUTION DES CONFLITS :

Ce sont les mesures prises pour améliorer la coopération entre les acteurs d'un conflit et approfondir leur relation en s'attaquant aux causes qui ont mené au conflit, en stimulant des attitudes positives et en apaisant la méfiance par des initiatives de réconciliation, en construisant ou en renforçant les institutions et les processus par lesquels les acteurs du conflit interagissent. La résolution de conflit peut être utilisée pour réduire les risques de violence ou pour consolider l'arrêt d'un conflit violent dans le but d'empêcher sa reprise.⁴⁵

30. RESPONSABILITE (accountability):

C'est un concept d'éthique qui a plusieurs significations. La responsabilité (accountability) ou l'obligation de rendre compte est souvent employée en parallèle à des notions telles que « le fait de répondre de... », « l'applicabilité », « le fait de mériter un blâme », « le fait d'être tenu responsable de... », « le fait d'être lié par... », ou à tout autre terme associé au « fait de devoir rendre compte ». En tant qu'aspect de la gouvernance, la responsabilité/le fait d'être comptable pour... demeure au cœur des discussions liées aux problèmes rencontrés dans les secteurs publics et privés.

L'obligation de rendre compte veut dire que « A est comptable envers B, quand A est obligé d'informer B à propos de ses actions et décisions (passées ou futures), de les justifier, et d'en être sanctionné en cas de mauvaise conduite avérée ».

Lorsque l'on est dans une position de leadership, le fait de devoir rendre compte suppose la reconnaissance et l'acceptation d'endosser la responsabilité des actions, produits, décisions, politiques, gestion et exécution que l'on met en œuvre dans la limite de la position professionnelle et du rôle ainsi que l'obligation de rapporter, expliquer et pouvoir répondre aux conséquences qui en résultent.⁴⁶

D'après la classification catégorielle de Bruce Stone, O. Dwivedi et Joseph Jabbara, il y a 8 types d'obligation de rendre compte (accountability), à savoir les types moral, administratif, politique, managérial, de marché, légal/juridique, relationnel et professionnel.⁴⁷

31. SECURITE HUMAINE :

« Se libérer de la peur » et « se prémunir contre le besoin » sont les formules consacrées de l'approche de sécurité humaine. Souvent qualifiée de « sécurité axée sur les personnes » ou de « sécurité à visage humain », elle place les êtres humains, plutôt que les Etats, au cœur de la réflexion sur la sécurité. La sécurité humaine met en évidence les liens complexes et souvent ignorés qui existent entre le désarmement, les droits de l'homme et le développement.⁴⁸

⁴⁴ <http://www.iansa.org/women/bulletin8-fr/1325.htm>

⁴⁵ European Platform for Conflict Prevention and Transformation, 1998, *Prevention and Management of Violent Conflicts*, Ed. A Publication of the European Platform for Conflict Prevention and Transformation.

⁴⁶ <http://en.wikipedia.org/wiki/Accountability>

⁴⁷ SCHEDLER Andreas, 1999, *Conceptualizing Accountability*, in Andreas Schedler, Larry Diamond, and Marc F. Plattner: *The Self-Restraining State: Power and Accountability in New Democracies*, Ed. Lynne Rienner Publishers, pp.13-28

⁴⁸ http://www.unidir.org/html/fr/securite_humaine.html

Les initiatives de désarmement pratique sont souvent orientées dans une perspective de sécurité humaine. L'objectif de la sécurité humaine est d'assurer la sécurité et la survie des personnes. Une autre approche définit la sécurité humaine comme étant l'absence de crainte de la violence physique. L'individu est l'unité de compte. De manière opérationnelle, la sécurité humaine implique l'application des lois, le maintien de l'ordre public et la gestion pacifique des conflits, et le développement socio-économique. ⁴⁹

32. SOCIÉTÉ CIVILE :

La société civile est le domaine de la vie sociale organisée qui est largement autosuffisant, volontaire et autonome vis-à-vis de l'État. Il s'agit également du cadre associatif intermédiaire qui se trouve entre l'État et les unités sociales de base telles que les individus. De tels groupements associatifs fonctionnent de manière autonome par rapport à l'État, et les membres de la société cherchent à se protéger ou mettent en avant les intérêts ou les valeurs autour desquels ces associations sont basées. Bien que la société civile soit généralement associée aux organisations non gouvernementales (ONGs), elle peut également inclure des groupes de plaidoyer, des groupes d'intérêt, des associations religieuses et professionnelles, des associations scolaires, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des associations sportives, et n'importe quelle autre type de groupes associatifs volontaires. La société civile est par définition diverse et reflète les divisions multiples au sein de la société au sens large. Les organisations de la société civile servent de plateforme pour exprimer ces intérêts divers et parfois contradictoires. ⁵⁰

Les OSC jouent un rôle fondamental d'office de surveillance, de défenseur des droits de l'homme et d'agence de protection sociale et de redynamisation économique ; elles veillent à ce que les acteurs nationaux et internationaux soient tenus responsables.

Cependant, l'évocation fréquente de la société civile démontre sa nature contestataire, et qui suscite de nombreuses discussions entre les sociologues, politologues et philosophes. Les différences conceptuelles tournent autour d'une interrogation : la société civile est-elle séparée de la société politique (parties politiques et autres acteurs explicitement politiques et le secteur privé- (entreprises, etc.). Le manque de consensus sur la définition précise de la notion de société civile aboutit également à des idéologies et plans d'actions différents de groupes divers plaçant pour la société civile et son développement. Certains utilisent la société civile comme un synonyme pour le grand public. D'autres l'utilisent comme une mode normative, se concentrant sur sa capacité à inculquer des valeurs et des comportements civiques, et sa capacité à rendre les États plus comptables, dans leur rôle de surveillance des organismes publics et des acteurs du secteur privé. Une autre approche considère la société civile comme un moyen de stimuler la participation sociale et de fournir des formes alternatives de gouvernance sociale. Une autre perspective comprend la société civile comme étant un lieu d'opposition à l'État et un moyen de limiter la puissance de l'État. ⁵¹

La société civile irréfutablement a un rôle majeur à jouer dans l'édification de la paix et la reconstruction post-conflit, puisqu'elle est considérée comme une source primaire d'appropriation locale, de légitimité, et de pérennisation de réforme des institutions politiques et étatiques et du développement socio-économique. De

⁴⁹ LODGAARD Sverre, 2001, *Practical Disarmament*, Ed. NUPI, pp.12

⁵⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/société_civile

⁵¹ BRYDEN Alan, 2005, *Security Governance in Post-Conflict Peacebuilding*, Ed. Lit Verlag Münster, pp.70-98

manière plus spécifique, en ce qui concerne le secteur de sécurité, la participation de la société civile est considérée comme étant essentielle pour la gouvernance efficace et responsable des institutions de sécurité, et dans le succès à long terme des efforts de réforme démocratique. Cependant, malgré cette reconnaissance, la véritable influence de la société civile dans la reconstruction post-conflit des institutions de sécurité reçoit encore peu d'attention et d'appui.⁵²

33. SYSTEME D'ALERTE PRECOCE :

Un système d'alerte est n'importe quel système de nature biologique ou technique déployé par un individu ou un groupe pour informer d'un danger imminent. Son but est de permettre la mise en œuvre du système d'alerte afin de se préparer pour le danger et agir en conséquence pour l'atténuer ou l'éviter.⁵³

Par exemple, le système d'alerte précoce et de réponse rapide de la CEDEAO (ECOWARN) est une stratégie qui a été adoptée pour la prévention et la résolution des conflits dans leur phase naissante avant qu'ils ne dégénèrent en conflits violents de même magnitude que ceux vécus dans la sous région au cours des récentes décennies.

La stratégie vise à limiter les coûts énormes et habituels impliqués dans la résolution des conflits, la reconstruction post-conflit et la gestion de la catastrophe humanitaire. ECOWARN a également pour but d'aider à renforcer les capacités des communautés de base et les OSCs dans la détection rapide de conflits violents à leur naissance pour en donner l'alerte et, par ricochet, provoquer une réponse et une mobilisation rapides. Ceci favorise des rapports de collaboration entre la société civile et les organisations nationales, sous régionales, régionales et internationales dans le domaine de la prévention des violences organisées et l'édification de la paix. Ce système a aussi pour ambition de favoriser le développement d'une approche intégrée, proactive et préventive plutôt que curative. Plus spécifiquement, ECOWARN veut servir d'amorce pour l'établissement d'un système efficace et réaliste d'alerte précoce et de gestion des conflits capable de produire des résultats tangibles en Afrique occidentale.⁵⁴

34. TERRORISME :

Recours à la violence réelle ou symbolique dans un but politique, idéologique, religieux, culturel ou autres buts similaires. D'une façon générale, le terrorisme use de mesures d'exception qui ne relèvent pas des règles de la guerre. Dans sa forme la plus courante, le terrorisme est un moyen de pression, un moyen de pouvoir tel qu'il permet d'imposer une contrainte sur l'action des gouvernements ou des institutions qu'il vise. Dans sa forme extrême, le terrorisme peut aller jusqu'à la remise en question de l'ordre politique et social existant, ou bien même jusqu'à la révolution. Le terrorisme recouvre ainsi un champ d'action très vaste, dont la diversité est illustrée par plus d'un exemple historique.⁵⁵

En somme, le terrorisme n'est pas un phénomène nouveau ni le propre d'une culture, d'une religion ou d'un groupe social particulier. Ce mot tire son étymologie de la période de la *Terreur* qui a suivi la Révolution Française. L'origine de certains termes associés à ce domaine que l'on pourrait croire récente, tel que *anti-terrorisme*, remonte en fait à plus de deux cents ans (*Le Petit Robert* 2007). Il est

⁵² BRYDEN Alan, 2005, *Security Governance in Post-Conflict Peacebuilding*, Ed. Lit Verlag Münster, pp.70-98

⁵³ http://en.wikipedia.org/wiki/Warning_system

⁵⁴ <http://www.ecowarn.org>

⁵⁵ Microsoft Corporation, *Encyclopédie Microsoft Encarta 98*, Ed. Microsoft Corporation.

aussi possible de retracer des phénomènes s'apparentant au terrorisme depuis l'Antiquité. On peut citer à titre d'exemple les actes de terreur perpétrés par la secte des Zélotes au 1^{er} siècle ap. J.-C. On recense aussi des actes semblables au Moyen-Âge avec la secte des Assassins. Divers autres types d'actes terroristes se sont poursuivis sous différentes appellations jusqu'au XXI^{ème} siècle. Les formes du terrorisme se sont également modifiées au cours des siècles. Le terrorisme religieux, perpétré par divers types de sectes, et le terrorisme d'État, généralement pratiqué par des régimes totalitaires envers la population civile, furent longtemps les formes prépondérantes du terrorisme.

L'étude de ces différentes formes montre une évolution au cours des siècles et plus particulièrement au cours des cents dernières années avec l'avènement du nationalisme. Toutefois, les événements du 11 septembre 2001 à New York ont marqué le terrorisme de manière considérable. En plus de constituer les attentats terroristes les plus spectaculaires de l'histoire, ils ont mis en lumière un tout nouveau mode organisationnel des groupes terroristes développé par Al Qaïda. Il existe encore certes de très nombreuses formes de terrorisme dans le monde, mais les événements du 11 septembre 2001, tout en s'inscrivent dans la continuité d'une guerre jihadiste déjà engagée depuis la première Guerre du Golfe, ont eu pour principale conséquence de mettre le terrorisme au coeur des enjeux internationaux.⁵⁶

35. UNPoA :

Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ce programme a été adopté à l'unanimité des participants à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est déroulée à New York du 9 au 20 juillet 2001. Le texte intégral comprend 86 paragraphes répartis sur 4 grandes parties à savoir : I. Préambule ; II. Prévention, maîtrise et élimination du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ; III. Application, coopération et assistance internationale, et IV. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

L'UNPoA contient des engagements politiques et des mesures concrètes aux niveaux national, régional et mondial visant à résoudre le problème du commerce illégal des armes légères. Il contient, par ailleurs, certaines dispositions relatives au renforcement de la coopération entre les Etats, à l'aide aux Etats affectés et aux mécanismes de suivi qui permettront de suivre sa mise en œuvre et l'évolution de la situation.⁵⁷

36. VIOLENCE :

La violence est un terme général employé pour décrire un comportement agressif, non amical, non pacifiste, belligérant, ennemi, autrement dit une contrainte imposée, qui provoque la douleur, ou la peine.⁵⁸

Se référant aux questions de santé, l'OMS, de son côté, a proposé la définition suivante :

⁵⁶ <http://www.olst.umontreal.ca/pdf/PaquinMA2007.pdf>

⁵⁷ Nations Unies, 2002, *Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, Ed. Publication des Nations Unies, 96p.

⁵⁸ <http://fr.wikipedia.org/wiki/violence>

« L'usage délibéré ou la menace d'usage délibéré de la force physique ou de la puissance contre soi-même, contre une autre personne ou contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fort d'entraîner un traumatisme, un décès, un dommage moral, un mal développement ou une carence. »⁵⁹

Cependant, la violence peut prendre plusieurs formes :

Verbale : des insultes, des mots qui blessent.

Physique : des gestes violents qui font mal, des gifles, coups de poings, coups de pieds, armes blanches, armes à feu.

Sexuelle : une personne, consciente d'avoir un ascendant (hiérarchique, parental, physique, psychologie) impose à une autre (plus faible) des actes sexuels non désirés.

Symbolique : une situation de domination légitime ou non d'une personne sur une autre, d'un groupe de personnes sur un autre, mais mal vécue par l'une des deux parties ; exemples : autoritarisme d'une hiérarchie d'entreprise ou d'armée, organisation politique d'un pays, vie de famille mal vécue par un membre de la famille.

Conjugale : quand le comportement d'un conjoint est identifiable à l'une des violences décrites ci-dessus sur l'autre conjoint.

Raciste : quand la victime d'une forme de violence est choisie par le violent uniquement sur des critères raciaux ou nationaux.

Froide : terme parfois utilisé pour l'opposer à la violence « chaude », agressive. Consiste à contraindre autrui à demeurer dans une situation de souffrance (séquestration, par exemple).

Par ailleurs, la violence peut être légitimée. On parle alors de légitime défense, quand la victime de violence se défend par la violence, ou encore lorsqu'une armée en guerre provoque des morts violentes sous la responsabilité d'un État, dans le cadre des traités internationaux de guerre. Elle peut être aussi non légitimée comme la violence gratuite, qui est un acte motivé par des causes psychiques internes au belligérant et, juridiquement recevable pour une éventuelle grâce; auquel cas un traitement psychiatrique du violent devient nécessaire. Non légitimée encore quand l'acteur de la violence agit sciemment avec préméditation afin de commettre un délit : vol, kidnapping, etc. Dans ce cas un traitement juridique et social du violent devient nécessaire.⁶⁰

⁵⁹ http://www.who.int/violence_injury_prevention/en/

⁶⁰ <http://fr.wikipedia.org/wiki/violence>

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DU CENTRE REGIONAL

MANUELS DE FORMATION

RAPPORTS ET REVUES

WEBOGRAPHIE

PUBLICATIONS DU CENTRE REGIONAL

1. UNREC, 2001, *Training Curriculum for Police, Customs, Armed and Security Forces in the Control of Small Arms and Light Weapons in the Horn of Africa and the Great Lakes Region*, Ed. UNREC, 242p
2. UNREC, 2003, *Curriculum de Formation des Officiers Supérieurs, des Forces armées et de sécurité au Contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale*, Ed. UNREC, 16p
3. UNREC, ECOWAS and Centre for Democratic Development, 2002, *Training for Peace Operations in West Africa: A Reference Manual*, Ed. UNREC
4. UNREC, 2001, *Etude sur les Routes illicites et Caches d'Armes en Afrique*, rapport final du projet, Ed. UNREC
5. UNREC, 1992, *Projet de Recherche sur le Rôle des Problèmes Frontaliers dans la Paix et la Sécurité en Afrique*, Atelier international d'experts, Rapport final, Ed. UNREC
6. UNREC, 1992, *Conference on communication and crisis: the role of the media in the peaceful resolution of conflicts in Africa*, Final document 25-27 may 1992, Ed. UNREC.
7. UNREC, 2006, *Inventory of National Arms Production Capacities – SATCRA – Small Arms Transparency and Control Regime in Africa*, Ed. UNREC
8. UNREC, 2000, *The making of a moratorium on Light Weapons*, the UN Regional Centre for Peace and Disarmament in Africa in Co-operation with the Norwegian Institute of International Affairs and the Norwegian Initiative on Small Arms Transfers, Ed. NUPI

MANUELS DE FORMATION

9. Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique, 2004, *Le problème sécuritaire posé par la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique*, Document de formation, Ed. CESA
10. Centre PEARSON, 2004, *Programme de formation des gestionnaires civils africains francophones pour la consolidation de la paix*, Document de formation, Ed. Centre Pearson
11. COE Jim/ SMITH Henry, 2003, *Action against Small Arms and Light Weapons*, Ed. International Alert, Oxfam GB, Saferworld, 206p.
12. Caritas Internationalis, 2002, *Edification de la Paix*, Manuel de Formation, Ed. Caritas Internationalis

RAPPORTS ET REVUES

- 13.A Short guide to UN information Service and UNIDIR, 1983, *Sources of Information on Disarmament and Related Issues*, UN Information Service, Ed. United Nations Publication
- 14.ADIBE Clement, 1996, *Disarmament and Conflict Resolution Project - Managing Arms in Peace Processes: Liberia*, Ed. United Nations Publication, Sales No. GV.E.96.0.23, 129p
- 15.AYISSI Anatole, POULTON Robin-Edward, 2006, *Bound to Cooperate: Conflict, Peace and People in Sierra Leone*, Ed. UNIDIR/ United Nations Publication
- 16.BERGHEZAN Georges, 2000, *Armes Légères: Clés pour une meilleure compréhension*, Ed. Les Rapports du GRIP
- 17.BERKOL Ilhan, 2000, *Marquage et Traçage des Armes Légères: Vers l'amélioration de la transparence et du Contrôle*, Ed. Les Rapports du GRIP
- 18.BERKOL Ilhan, 2001, *Traçabilité des armes légères: Contribution à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects*, Ed. Les Rapports du GRIP
- 19.BERKOL Ilhan et WERY Michel avec la collaboration de SCHUTZ Frédéric, 2001, *Contribution du GRIP en vue d'un système international de traçage des armes légères*, Ed. Les Rapports du GRIP
- 20.BERKOL Ilhan, WERY Michel, 2001, *Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects : Aperçu des travaux du 3^{ème} comité préparatoire (New York, 19-30 mars 2001)*, Ed. Les Rapports du GRIP
- 21.BERKOL Ilhan, WERY Michel et SCHUTZ Frédéric, 2001, *Marquage, enregistrement et traçage des armes légères*, Contribution au troisième comité préparatoire à la conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (New York, 19-30 mars 2001), Ed. Les Rapports du GRIP
- 22.BERNAUER Thomas, 1990, *The Projected Chemical Weapons Convention: A guide to the Negotiations in the Conference on Disarmament*, Ed. UNIDIR/ United Nations Publication
- 23.Bonn international Centre for Conversion (BICC), 1998, *Conversion Survey 1998 Global Disarmament, Defence Industry Consolidation and Conversion Disposal of Surplus Weapons*, Ed. Oxford University Press
- 24.BICC, 2004, *Conversion Survey 2004 Global Disarmament, Demilitarisation and Demobilization*, Ed. Nomos Verlagsgesellschaft
- 25.BICC, 1997, *Conversion Survey 1997, Global Disarmament and Disposal of Surplus Weapons*, Ed. Oxford University Press

26. BICC, 2001, *BICC Small Arms Control and Disposal: Research, Consultancy & Support*, Ed. BICC
27. BORRIE John, MARTIN RANDIN Vanessa, 2005, *Alternative Approaches in Multilateral Decision Making: Disarmament as Humanitarian Action*, Ed. UNIDIR/ United Nations Publication
28. BORRIE John/ MARTIN RANDIN Vanessa, 2006, *Le désarmement en tant qu'action humanitaire : Mettre les négociations multilatérales en état de marche*, Ed. UNIDIR/ Publication des Nations Unies
29. BOUTROS-GHALI Boutros, 1995, *Agenda pour la Paix*, Ed. Publication des Nations Unies, 174p
30. BRYDEN Alan, 2005, *Security Governance in Post-Conflict Peacebuilding*, Ed. Lit Verlag Münster
31. Carnegie Endowment for International Peace, 1978, *Special Session on Disarmament, Opportunities for Disarmament*, Ed. United Nations Publication
32. Centre pour le Dialogue Humanitaire, 2006, *Négocier le Désarmement : Civils, armes à feu et processus de paix, approches et possibilités*, Rapport, Ed. Centre pour le Dialogue Humanitaire
33. CILLIERS Jakkie and DIETRICH Christian, 2000, *Angola's war Economy, the role of oil and diamonds*, Ed. Institute for Security Studies
34. Conseil Scientifique d'Etude des Problèmes de Paix et du Désarmement, 1987, *La Paix et le Désarmement, Etudes scientifiques*, Ed. PROGRES
35. Department for International Development (DFID), 1999, *Conflict reduction and humanitarian assistance; policy statement*, Ed. DFID
36. Département pour les Affaires de Désarmement, 1997, *Rapport du Secrétaire Général, Désarmement*, Série d'études 28, Ed. Publication des Nations Unies
37. Department for Disarmament Affairs, 2004, *Report of the Secretary General on the relationship between disarmament and development in the current international context*, Ed. United Nations Publication
38. Département pour les Affaires de Désarmement, 1999, *Rapport du Secrétaire Général, Armes Légères et de Petit Calibre*, Ed. United Nations Publication
39. Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit/ Bonn International Centre for Conversion, 2005, *Organising civil campaigns for Small Arms Action, A manual for NGOs*, Ed. GTZ, 58p
40. EL-HINAWI Essam, 1986, *Disarmament, environment and sustainable development: A time for Action*, United Nations Environment Programme, Ed. United Nations Publication
41. European Platform for Conflict Prevention and Transformation, 1998, *Prevention and Management of Violent Conflicts*, 1998, Ed. A Publication of the European Platform for Conflict Prevention and Transformation

42. FAIVRE Maurice, 1988, *De la Guerre des Peuples à la Guerre des Etoiles, les Nations Armées*, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, Ed. Economica
43. NUPI, 1999, *Flame of Hope: International Report Consultation on West Africa's Moratorium on Small Arms*, Ed. NUPI
44. FREI Daniel, 1984, *Assumptions and Perceptions in Disarmament*, UNIDIR, Ed. United Nations Publication
45. FONTANEL Jacques, 1995, *Les dépenses militaires et le désarmement*, Ed. Publisud
46. Forum du Désarmement, 2005/2006, *L'action sur les armes légères*, Ed. UNIDIR/ Publications des Nations Unies, 109p
47. FUNG Ivor R., 1996, *Arrêt de la circulation illicite et collecte des petites armes dans la sous- région Sahélo-Saharienne : rapport de la Mission : atelier sur le microdésarmement : une question nouvelle à inscrire à l'ordre du jour dans le domaine du désarmement*, in *Désarmement*, Ed. Publication des Nations Unies
48. FUNG Ivor R., 1996, *Control and collection of light weapons in the sahel-sahara subregion: a mission report*, in *Disarmament*, vol 19, afl. 2, Ed. Publication des Nations Unies
49. FUNG Ivor R., 2006, *La problématique de la Sécurité humaine: signification et portée*, in *La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest : Défis, synergies et actions pour un agenda régional (Atelier de travail, Lomé, Togo, 28-30 mars)*, Ed. Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
50. FUNG Ivor R., 1997, *Organizing Collective Security in Africa*, in H. Joachim & Peter Vale, *Bridges to the Future: Prospects for Peace and Security in Southern Africa*, Ed. Westview Press
51. GAMBA Virginie, 1999, *Small arms in Southern Africa: Reflection on the extent of the problem and its management potential*, Institute for Security Studies (ISS), Ed. ISS
52. GERARD Nicolas, 1996, *Désarmement, développement et prévention des conflits en Afrique de l'Ouest*, Ed. UNIDIR/ Publication des Nations Unies
53. GRIP, 2000, *Contribution du GRIP en vue d'un système international de traçage des armes légères, 2000*, Ed. Les Rapports du GRIP
54. HARTLEY Keith, 1993, *Aspects économiques du désarmement: le désarmement en tant qu'investissement*, Ed. Publication des Nations Unies
55. HUSSEIN Karim Hussein et GNISCI Donata, 2003, *Conflits et politique de développement dans les pays du fleuve Mano et en Cote d'Ivoire : les enjeux de la stabilisation et de la reconstruction*, Ed. OCDE
56. Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales, 1999, *Les conflits dans le monde, Conflicts around the world*, Ed. Presse de l'Université de Laval

57. Institute of World Economy and International Relations, USSR Academy, 1989, *Disarmament and Security Yearbook 1988-1989*, Ed. Novosti Press Agency Publishing House
58. International Peace Academy (IPA), 1982, *Disarmament and International Security; United Nations Second Special session on Disarmament, 7 June–9 July, 1982*, Ed. IPA
59. IWAN Stephen Griffith, 1993, *National and Ethnic Conflict. Threats to European Security*, Ed. Oxford University Press
60. KAKONEN Jyrki, 1988, *National Resources and Conflicts in the changing international system: three studies on imperialism*, Ed. Tampere Peace Research Institute
61. KYTOMOKI Eli and YANKEY-WAYNE Valery, 2005, UNDP, UNIDIR, DDA, Small Arms Survey, *Implementation of the United Nations Programme of Action on Small Arms and Light Weapons*, Ed. United Nations Publication
62. LAURENCE Edward J., 2000, *Arms watching: Integrate small arms and light weapons into the early warning of violence conflict*, Ed. International Alert
63. LOCK Peter, 2000, *La disponibilité des Armes Légères illicites : Comment combattre cette menace mondiale*, Ed. Les Rapports du GRIP
64. LODGAARD Sverre, 2001, *Practical Disarmament*, Ed. NUPI
65. MAIESE Michelle, 2003, *What it means to build a Lasting Peace*, Ed. University of Colorado, Boulder
66. WERY Michel, 2002, *Le micro – désarmement*, Ed. Les Rapports du GRIP
67. Microsoft Corporation, *Encyclopédie Microsoft Encarta 98*, Ed. Microsoft Corporation
68. Nations Unies, 1984, *Etat des accords multilatéraux en matière de désarmement et de contrôle des armements, deuxième édition*, Ed. Publication de Nations Unies
69. Nations Unies, 1991, *La vérification des accords sur le désarmement et la limitation des armements: moyens, méthodes et pratiques*, Ed. Publication des Nations Unies, 406p
70. Nations Unies, 1982, *Etablissement d'une base de données automatisée sur le désarmement*, Ed. Publication des Nations Unies, 116p
71. NKUNDABAGENZI Felix, 2000, *L'Union Européenne et la Prévention des conflits Africains*, Ed. Les Rapports du GRIP
72. Norwegian Institute of International Affairs, 2001, *Practical disarmament Conference Proceedings*, Ed. NUPI
73. PCASED, 2001 – 2001, *Afrique de l'Ouest, le désarmement en marche, Rapport Annuel*, Ed. PCASED

74. PCASED, 2001, *Manuel de Procédures pour la Mise en place et le fonctionnement des Commissions Nationales de lutte contre la prolifération des armes légères*, Ed. PCASED.
75. PNUD, 2002, *Les armes légères et les armes portatives*, Ed. Publication des Nations Unies
76. PNUD, 1996, *Retour aux principes fondamentaux: la consolidation de la paix après les conflits en Afrique de l'ouest. Initiatives en matière de Politique et de Développement*, Ed. United Nations Publication
77. POULTON Robin-Edward, AG YOUSSEF Ibrahim, 1999, *La paix de Tombouctou: Gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix*, Ed. UNIDIR/ Publication des Nations Unies
78. RADDHO, 2003, *La paix en construction*, Ed. RADDHO
79. ROBERT Paul, 1981, *Le Petit Robert, Nouvelle Edition revue, corrigée et mise à jour pour 1981*, Ed. Le Robert
80. SCHALBROEK, 1982, *Sécurité et désarmement*, Ed. Publication des Nations Unies, 28p
81. SCHEDLER Andreas, 1999, *Conceptualizing Accountability*, in Andreas Schedler, Larry Diamond, Marc F. Plattner: *The Self-Restraining State: Power and Accountability in New Democracies*, Ed. Lynne Rienner Publishers
82. SECK Jacqueline, 2000, *Moratoire ouest africain sur les armes légères: Consultation de haut niveau sur les modalités de mise en œuvre du PCASED*, Ed. UNIDIR/ United Nations Publication
83. SIPRI, 1973, *Chemical Disarmament: Some Problems of Verification*, Ed. Humanity Press
84. SIPRI, 1998, *Peace, Security and Conflict Prevention*, 1998, Ed. Oxford University Press
85. Sous la direction de LELLOUCHE Pierre, 1981, *La science et le désarmement*, Ed. IFRI
86. Sous la direction de SUR Serge, 1992, *Désarmement et limitation des armements: mesures et attitudes unilatérales, Actes de la Conférence de Paris, 24 janvier 1992*, Ed. Publication des Nations Unies
87. Sous la direction de SUR Serge, 1995, *Obligations en matière de désarmement et de limitation des armements : problèmes de respect et mesures d'imposition*, Ed. Publication des Nations Unies, 430p
88. SUBRAHMANYAM K., 1982, *Strategic analysis: Struggle for Disarmament*, Ed. Institute for Defence Studies
89. TESSIER Manon, 2003, *Guide du maintien de la paix, Textes, Documents et Sites*, Ed. Athena

90. THEE Marek, 1986, *Arms and Disarmament*, Ed. Oxford University Press
91. The World Bank Discussion Paper, 1993, *Demobilization and Reintegration of Military Personnel in Africa: the Evidence from Seven Countries Case Studies*, Ed. Africa Regional Series
92. UNDP, 1997, *The Challenge of Ethnicity and Conflicts in Africa: the need for a new paradigm*, Ed. United Nations Publication
93. UNDP, 1997, *Post-Conflict Peace-Building in West Africa: Political and Development Initiatives*, Ed. UNDP
94. UNIDIR /Department for Disarmament Affairs, 2003, *Disarmament as Humanitarian Action: A discussion on the occasion of the 20th anniversary of the United Nations Institute for Disarmament Research*, Ed. United Nations Publication
95. UNIDIR, 1984, *Disarmament: A Short Guide to United Nations and other Sources of Information*, Ed. United Nations Publication
96. UNIDIR, 2004, *Le forum du désarmement. Renforcer le désarmement et la sécurité*, Ed. Publication des Nations Unies
97. United Nations, 2003, *Disarmament in conflict prevention*, Occasional Papers, Ed. United Nations Publication
98. United Nations, 1991, *Disarmament and Security in Africa*, Ed. United Nations Publication
99. United Nations, 1990, *Repertory of Disarmament Research*, Ed. United Nations Publication
100. United Nations, 1984, *Status of Multilateral Arms Regulation and Disarmament Agreements*, Second Edition, Ed. United Nations Publication
101. United Nations, 1999, *Disarmament: The World at a Critical Turning Point*, , Ed. United Nations Publication
102. WALTZ Kenneth N., 1959, *Man, the State and War, a theoretical analysis*, Ed. Columbia University Press
103. YARGA Larba, 2004, *Le rôle d'une commission parlementaire de défense dans un Etat démocratique*, Atelier de formation, Ed. UNREC

WEBOGRAPHIE

104. DIEDHIOU Joseph, 2005, *Les femmes, ces artisans de la gestion des conflits*, in Women Living Under Muslim Laws, <http://www.wluml.org/french/>
105. FUNG Ivor Richard, *UN Checks Spread of Small Arms*, in <http://www.cameroonlink.net/fr>

106. FUNG Ivor R., 2003, *Arms Control in the Cultural Context : Chances and Risks in The UN Programme of Action on Small Arms and Light Weapons: Building Capacity and Partnerships for Implementation*, in <http://www.inent.org/ef-texte/arms/fung.htm>
107. PNUD, 2002, *Paix-Désarmement, Jeunes et Scolaires*, Article de presse, in <http://www.pnud.ne/pundfr/infoflash/info0402.html>
108. PNUD, 2006, *Prévention et gestion des conflits : Les forces armées ouest africaines donnent des solutions*, Article de presse, in <http://www.lefaso.net>
109. SALL Ibrahima E, *L'Interview de la Chronique*, in <http://www.un.org>
110. <http://www.iris.sgdg.org/info-debat/comm-wassenaar998.html>
111. <http://www.faits-et-projets.com/wassenar.htm>
112. <http://www.wassenaar.org/participants/contacts.html>
113. <http://www.oecd.org/document/>
114. http://www.gazette.rcmp.gc.ca/article-fr.html?&article_id=81
115. <http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/rep/2005/rr05-5/p3.html>
116. http://ww2.ps-sp.gc.ca/Publications/Policing/1998orgcrim_f.asp
117. <http://www.diploweb.com/p5giau02.htm>
118. <http://bernardgagne.ifrance.com/ch/eg02/eg02ofde.htm>
119. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Police_\(institution\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Police_(institution))
120. <http://www.clubs-unesco.org/france/spip.php?article11>
121. <http://www.haigo.org/programmes.php+Bonne+gouvernance>
122. <http://content.undp.org/go/newsroom/june-2006/undp-ecowas-small-arms.fr>
123. http://www.bacdi-senegal.org/Castor/Castor%20paix%20securite/projet_armes_legeres.htm
124. <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>
125. <http://www.undp.org/french/mdg/goalxgoal-f>
126. http://www.spvm.qc.ca/fr/service/1_5_3_1_definition-partenariat.asp
127. <http://www.journaldunet.com/juridique/juridique040330.shtml>
128. <http://www.reseauafrique2000.org/docs/Documents/rapp%20form%20plaid%201.doc>

129. <http://www.ipsnews.net/fr/>
130. <http://www.iansa.org/women/bulletin8-fr/1325.htm>
131. <http://en.wikipedia.org/wiki/Accountability>
132. http://www.unidir.org/html/fr/securite_humaine.html
133. http://fr.wikipedia.org/wiki/société_civile
134. http://en.wikipedia.org/wiki/Warning_system
135. <http://www.olst.umontreal.ca/pdf/PaquinMA2007.pdf>
136. <http://fr.wikipedia.org/wiki/violence>
137. http://www.who.int/violence_injury_prevention/en/
138. <http://disarmament2.un.org/cab/register.html>
139. <http://www.quno.org/geneva/pdf/disarmament-peace/2005GenevaDeclarationArmedViolenceDevelopment.pdf>
140. http://content.undp.org/go/cms-service/stream/asset/?asset_id=506901
141. <http://www.unis.unvienna.org/unis/pressrels/2005/uniscp517.html>
142. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php3?id_rubrique=1051

ANNEXES

PROGRAMME DE LA REUNION DE VALIDATION

TERMES DE REFERENCE DE LA REUNION

LISTE DES EXPERTS

DISCOURS D'OUVERTURE

RAPPORT DE LA REUNION

ANNEXE 1

PROGRAMME DE LA REUNION DE VALIDATION



PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN DESARMEMENT PRATIQUE ET EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST (CAPPA)

Programme indicatif de la réunion de validation du curriculum de formation des formateurs

Lomé, Hôtel Ibis, 25-26 juin 2007

Dimanche, 24 juin 2007

Arrivée des Participants et Enregistrement

Lundi, 25 juin 2007

09:00 - 10:00	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie d'ouverture - Dr. Ivor Richard Fung (UNREC) - Mme Karlijn Leentvaar (Oxfam GB) - M. Atcha M. Titikpina (Ministre de la Sécurité au Togo)
10:00 - 10:30	Pause - Café
10h30 - 11h30	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction : contexte, objectifs et résultats attendus de la réunion - M. Rodger Glokpor (UNREC) • Présentation du Curriculum de formation - Dr. Christiane Agboton-Johnson • Discussions générales
11:30 - 12:30	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et validation du Module I : « L'Afrique de l'Ouest, contexte sociopolitique et conflits armés » - Rapporteurs (Christiane Agboton-Johnson, Rodger Glokpor, Ruben Lavon)
12:30 - 14:00	Pause - Déjeuner
14:30 - 16:00	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et Validation du Module II : « Les armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest » - Rapporteurs (Christiane Agboton-Johnson, Rodger Glokpor, Ruben Lavon)
16:00 - 16:30	Pause - Café
16h30 - 18h30	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et Validation du Module III : « L'Edification de la paix en Afrique de l'Ouest » - Rapporteurs (Christiane Agboton-Johnson, Rodger Glokpor, Ruben Lavon)

Mardi, 26 juin 2007

08 : 00 - 10 : 00	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et validation du Module IV : « Le désarmement pratique en Afrique de l'Ouest » - Rapporteurs (Christiane Agboton-Johnson, Rodger Glokpor, Ruben Lavon)
10 : 00 - 10 : 30	Pause - Café
10 : 30 - 12 : 30	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et validation du Module V : « Les Nouvelles Technologies de l'Information, le Désarmement Pratique et l'Edification de la Paix en Afrique de l'Ouest » • Etude et validation du Module VI : « Elaboration de projet et Mobilisation de ressources » - Rapporteurs (Christiane Agboton-Johnson, Rodger Glokpor, Ruben Lavon)
12 : 30 - 14 : 00	Pause - Déjeuner
14 : 00 - 16 : 00	<ul style="list-style-type: none"> • Etude et validation du Module VI (Suite) : « Elaboration de projet et Mobilisation de ressources » • Etude et validation du Module VII : « Suivi et Mise en Œuvre » - Rapporteurs (Christiane Agboton-Johnson, Rodger Glokpor, Ruben Lavon)
16 : 00 - 16 : 30	Pause - Café
16 : 30 - 17 : 30	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du curriculum amélioré • Clôture de la Réunion

Mercredi, 27 juin 2007

Départ des Participants

ANNEXE 2

TERMES DE REFERENCE DE LA REUNION

**PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES EN DESARMEMENT PRATIQUE
ET EDIFICATION DE LA PAIX DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE
EN AFRIQUE DE L'OUEST (CAPP)**

Réunion des Experts pour la validation du Curriculum de formation des
formateurs

Hôtel Ibis 25 et 26 juin 2007

TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'accumulation et la circulation incontrôlées des armes légères et de petit calibre (ALPC) comptent parmi les facteurs qui favorisent en Afrique l'insécurité et l'instabilité politiques, la flambée des foyers ardents de guerres, de criminalités, de trafics et du terrorisme, entraînant des souffrances humaines.

Face à cette situation des voix se sont-elles levées à l'intérieur comme à l'extérieur des gouvernements pour organiser une offensive massive dont les principaux objectifs sont de prévenir les conflits, de réduire la disponibilité des ALPC ainsi que les causes objectives de leur demande. Les organisations de la société civile (OSC) en Afrique de l'Ouest, ont été particulièrement très actives et ont servi de fer de lance à de multiples initiatives dans ce domaine. Cependant, Malgré leur intérêt croissant à militer pour l'avancement des initiatives de prévention de conflit et de consolidation de la paix, l'observation montre que beaucoup d'entre elles restent malheureusement dépourvues de connaissances techniques et de savoir-faire substantiel en matière de désarmement et d'édification de la paix. Et pour cause : le secteur de la sécurité et de la paix a été jusqu'à récemment le domaine réservé des gouvernements et de la diplomatie politique.

C'est pour pallier cette faiblesse technique des OSCs que le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) a officiellement lancé depuis le 6 février 2007, le «Projet de Renforcement des capacités des organisations de la société civile en désarmement pratique et édification de la paix en Afrique de l'Ouest (CAPP) ». Financé par l'Agence Internationale Suédoise pour la Coopération et le Développement (SIDA), CAPP est une composante d'un programme régional sur le contrôle des armes, que gère le Bureau Régional d'Oxfam GB, Dakar, dont l'objectif global est de réduire les conflits armés en Afrique de l'Ouest.

Le projet CAPP part de l'hypothèse qu'une plus forte implication de la société civile dans le secteur du désarmement et de la paix pourrait aider les gouvernements à faire la différence dans leurs efforts d'instaurer un espace sécurisé en Afrique de l'Ouest. Dans ce sens, le projet CAPP s'est fixé pour objectif principal de renforcer les capacités des OSCs d'Afrique de l'Ouest en désarmement pratique et édification de la paix. Ce projet a pour cible, l'ensemble des populations de la sous-région, et adopte pour stratégie l'approche « formation des formateurs ».

En effet, au terme de ce projet, trente et deux (32) formateurs provenant des OSCs des seize (16) Etats de l'Afrique de l'Ouest, y compris la Mauritanie, seront rigoureusement sélectionnés et formés, lesquels entreprendront à leur tour de restituer les acquis de la formation dans leur pays respectif afin d'aider leurs

concitoyens à mieux assumer leurs responsabilités aux côtés des autorités nationales et sous régionales.

Pour y parvenir, le projet CAPPA prévoit de s'appuyer sur deux activités majeures à savoir :

- 1) l'élaboration et la validation d'un curriculum de formation en désarmement pratique et en édification de la paix adapté au contexte géopolitique de l'Afrique occidentale,
- 2) l'organisation d'un atelier régional de formation des formateurs basé sur les modules et stratégies définis dans le curriculum.

Dans le cadre de la première série d'activités, à savoir l'élaboration du curriculum, un expert international a été commis pour compiler un avant projet. Ce projet de curriculum vise trois principaux objectifs à savoir :

- a) Aider à former et améliorer la capacité d'un groupe de formateurs qui entreprendra par la suite d'organiser la formation et la sensibilisation d'autres organisations de la société civile sur les questions liés à l'édification de la paix et à la prolifération d'armes légères et de petit calibre ;
- b) Contribuer non seulement à la compréhension des conflits en Afrique de l'Ouest, mais aussi à la compréhension des mécanismes de gestion et de transformation constructive de ces conflits, à la sensibilisation des OSCs sur les techniques de contrôle efficaces des mouvements d'ALPC ainsi que les moyens d'appuyer la mise en application des lois et règlements en la matière ;
- c) Aider à développer une formule commune dans la sous région destinée à endiguer et combattre la prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre et à prévenir l'éruption de conflits violents.

Aussi, la présente Réunion des Experts est-elle organisée pour procéder à l'examen et à l'approbation de l'avant projet du curriculum.

OBJECTIFS DE LA REUNION

L'objectif de cette Réunion des Experts est de doter l'UNREC, les OSCs et leurs partenaires d'un document stratégique validé sur le renforcement des capacités des OSCs dans le domaine de désarmement pratique et de l'édification de paix axé sur le contexte géopolitique de l'Afrique occidentale. Il s'agira plus spécifiquement de :

- Présenter le projet du document portant « Curriculum de Formation des Formateurs en Désarmement pratique et en Edification de la Paix » ;
- Etudier la cohérence des thèmes stratégiques retenus et proposer des améliorations si nécessaires ;
- Analyser pour chaque module, le contenu indicatif proposé pour assurer l'atteinte des objectifs des futures sessions de formation;
- Etudier et valider le mécanisme de mise en œuvre et de suivi de l'après formation ;
- Valider le projet de curriculum.

RESULTAT ATTENDU

Au terme de la Réunion des Experts, le projet de document portant « Curriculum de Formation des Formateurs en Désarmement pratique et Edification de la Paix » est étudié, analysé, et validé.

METHODOLOGIE

Les travaux de la réunion se dérouleront essentiellement en séances plénières. Toutefois la réunion peut toujours demander aux spécialistes d'un domaine précis de se concerter pour proposer des enrichissements ou des améliorations pour l'avancement sur des cas ponctuels.

Les experts devront avoir lu tout le document et consigné par écrit leurs observations, compléments d'informations et contributions qu'ils envoient à l'UNREC avant de se rendre à la réunion.

La méthodologie d'animation des travaux en plénière sera fondée sur une démarche participative et interactive afin de maximiser le potentiel de chaque participant. Le document sera étudié, analysé et validé module par module.

Le français et l'anglais seront les deux langues de travail. Les participants seront à l'aise de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue de leur choix et une interprétation instantanée sera assurée pendant la réunion.

Le programme de la réunion présente de façon détaillée le déroulement des travaux.

ANNEXE 3

LISTE DE PARTICIPANTS (CEREMONIE
D'OUVERTURE)

LISTE DES EXPERTS (REUNION)

**PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE EN AFRIQUE DE L'OUEST EN DESARMEMENT PRATIQUE ET
EDIFICATION DE LA PAIX (CAPPA)**

Réunion de validation du curriculum de formation des formateurs
Lomé, Togo, Hôtel Ibis, 25 juin 2007

LISTE DES PARTICIPANTS A LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Nom et Prénom(s)	Institution	Téléphone	E-mail
Colonel Atcha TITIKPINA	Ministre de la Sécurité (Togo)	(+ 228) 220 24 59	
Baba G. ZANNA	Ambassadeur du Nigeria (Togo)	(+ 228) 931 83 15	
D. LAWSON-DRACKEY	Maison du journalisme (Togo)		mesdrake@yahoo.fr
Yves KPETO	Radio Nana – FM (Togo)	(+ 228) 901 93 50	yvesoovitch@yahoo.fr
Edem GADEGBEKU	Journal Golfe Info (Togo)	(+ 228) 941 89 50	edem2084@yahoo.fr
Magloire AWAKTE	CERDES (Togo)	(+ 228) 959 74 52	
Efoué TOUVOR	Togo Presse		
Alex TEYI	Togo Presse	(+ 228) 919 87 27	alteyi@yahoo.fr
Komlan Guillaume KOLOR	Coalition Togolaise de lutte contre la prolifération des ALPC	(+ 228) 917 84 56	gkolor@yahoo.fr
Mohamed HUSSEIN	Ambassade du Ghana	(+ 228) 981 49 47	m_hussein56@yahoo.fr
Peter DOGBE	RFI (Togo)	(+ 228) 952 01 86 (+ 228) 905 80 30	pitalag2@yahoo.fr sasdogbe@hotmail.com
Hyacinthe GBLOEDZRO	Radio Nostalgie (Togo)	(+ 228) 929 16 96 (+ 228) 222 07 76	hyac17@yahoo.fr
Casimir SAMIE	TV2	(+ 228) 944 84 90	sampaies@yahoo.fr
Lt. Col. Kodjo KOMBATE	Forces Armées Togolaises	(+ 228) 904 74 77	matkombatek@yahoo.fr
Lt. Col. Assang DJAFALO	Forces Armées Togolaises	(+ 228) 988 65 98	
Lt. Col. KABIIYAE	Forces Armées Togolaises	(+ 228) 904 65 19	egbanbiya100@yahoo.fr
Henri IPOVA	WAO - Afrique	(+ 228) 998 69 23	hipova@yahoo.fr waoafrique@cafe.tg
Dorcas AZANLEKO	TV7	(+ 228) 907 03 88	dorcasdodo2002@yahoo.fr
Didier ALLI	TV7	(+ 228) 917 68 68	
Stanne AWI	TV2	(+ 228) 944 89 90	
Espoir KOUGOU	TV2	(+ 228) 907 31 96	
Madje AKAKPO	Togo Presse	(+ 228) 921 57 20	
Tokunbo IGE	HCDH (NU)		olatokunbo.ige@undp.org

**PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE EN AFRIQUE DE L'OUEST EN DESARMEMENT PRATIQUE ET
EDIFICATION DE LA PAIX (CAPPA)**

Réunion de validation du curriculum de formation des formateurs
Lomé, Togo, Hôtel Ibis, 25-26 juin 2007

LISTE DES EXPERTS

Nom et Prénom(s)	Institution	Téléphone	E-mail
Christiane AGBOTON- JOHNSON	Mouvement contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (Senegal)	(+ 221) 86 46 54 8	malao_senegal@yahoo.fr
Présidente			
Cyriaque AGNEKETHOM	Commission de la CEDEAO / Unité des Armes Légères (Nigeria)	(+234) 802 67 44 449	Cyragnek67@yahoo.fr
Directeur			
Lovelyn BISANGHA EWANG	Ministère des Affaires Extérieures (Cameroun)	(+ 237) 999 148 18	blovyn@yahoo.com
Chef de Service			
Emmanuel BOMBANDE	West Africa Network for Peace-building WANEP – (Ghana)	(+ 233) 21 22 13 18	ebombande@wanep.org bombande@yahoo.co.uk
Directeur Exécutif			
Djovi GALLY	OPD – (Togo)	(+228) 221 76 85 (+228) 221 03 31	gallyjo@café.tg
Avocat			
Jacques HERVE	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale CEEAC/PAPS (Programme d'Appui Paix et Sécurité – UE) (Gabon)	(+ 241) 07 15 61 34	herve@pt.lu
Expert Société Civile			
Kokou HETCHELI	WANEP - Togo	(+228) 931 15 11	donhetcheli@yahoo.fr
Professeur d'Université			
Slu HLONGWA	SaferAfrica (Afrique du Sud)	(+ 27) 12 48 16 20 0	slu@safer africa.org
Directeur de Programmes			
Amonao KATAKA	Commission Nationale Togolaise de Lutte contre la Prolifération des	(+228) 949 14 13	makasy2000@yahoo.fr
Consultant			

	Armes Légères (CNLPAL)		
Yaossim Koffi KPELA-AZOUMA	Coalition de la Société Civile Togolaise de Lutte contre la prolifération des ALPC (CJSP)	(+228) 903 92 76	cjspaixtogo@yahoo.fr
Président (CJSP)			
Koumtog LAOTEGGUELNODJI	CEEAC – MARAC (Gabon)	(+ 241) 07 83 19 06	koumtog@yahoo.fr
Directeur des Affaires Politiques et Diplomatiques			
Karlijn LEENTVAAR	OXFAM GB (Senegal)	(+221) 865 25 74	kleentvaar@oxfam.org.uk
Coordinatrice de Programme			
Edu Kokou RAVEN	APED – (Togo)	(+228) 946 22 30 (+228) 222 61 18	eduraven@yahoo.fr
Formateur			
Jonathan SANDY	ECOWAS Small Arms Programme – ECOSAP (Mali)	(+ 223) 675 6606	jpisandy@yahoo.com
Directeur			
Afi YAKUBU	Foundation for Security Development in Africa – FOSDA (Ghana)	(+233) 21 81 12 91	afi@fosda.net
Directrice			

ANNEXE 4

MOT DE BIENVENUE DU DIRECTEUR DU
CENTRE REGIONAL

DISCOURS D'OUVERTURE DU MINISTRE
DE LA SECURITE AU TOGO

**PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA
SOCIETE CIVILE EN DESARMEMENT PRATIQUE ET EDIFICATION DE LA PAIX
EN AFRIQUE DE L'OUEST (CAPPA)**

**Réunion des Experts pour la validation du Curriculum de formation des
formateurs**

Lomé, Togo

Hôtel Ibis, 25-26 juin 2007

MOT DE BIENVENUE

Ivor Richard FUNG

Directeur,
Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique

Monsieur le Ministre.....,
Mesdames et Messieurs les représentants du Corps Diplomatique, des organisations internationales et des organisations de la société civile,
Chers Collègues du Système des Nations Unies
Distingués Experts Internationaux,
Mesdames et Messieurs,

C'est un agréable plaisir pour moi d'exprimer, au nom du Secrétariat des Nations Unies, une chaleureuse bienvenue à tous les participants à la réunion d'experts internationaux pour la validation du curriculum de formation des membres des organisations de la société civile sur le désarmement pratique et l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest.

Permettez-moi également d'exprimer aux autorités togolaises notre profonde gratitude pour l'appui constant qu'elles nous apportent en tant que pays hôte.

Il y a presque sept ans que se tenait ici à Lomé, à l'initiative du Centre Régional des Nations unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) et de ses partenaires, la première consultation internationale de la société civile africaine sur les armes légères et de petit calibre (ALPC). Près de 80 Organisations de la Société Civile prenaient part à cette consultation. C'était exactement du 7 au 9 décembre 2000, au lendemain, vous vous souviendriez, de l'adoption par l'OUA (UA) de la Déclaration de Bamako sur une Position commune africaine sur la prolifération des ALPC, en prélude à la première conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères de juillet 2001.

Pour la société civile africaine réunie à Lomé à cette occasion, l'objectif était d'échanger et de définir la stratégie la meilleure pour harmoniser leurs voix et les unir à celles de leurs gouvernements afin de parler comme un seul homme à la conférence des Nations unies. Le résultat, tout le monde le connaît : pour la première fois et malgré quelques résistances, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un Programme d'Action en vue de Prévenir, Combattre et Eradiquer le Commerce Illicite des ALPC sous tous ses Aspects (UNPoA).

Déjà en 1998, la société civile en Afrique de l'Ouest s'était fait remarquer par son engagement, son impulsion et même sa propagande en direction des Etats pour l'adoption du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. Se constituant en réseau, la société civile ouest africaine s'était, en effet, résolument lancée dans un domaine qui lui était, jusqu'alors, étranger.

Mesdames et messieurs,

C'est juste vous dire que les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle majeur dans la promotion des mesures relatives à la paix, la sécurité et le désarmement en Afrique. La mobilisation organisée de leurs contributions suscite ou complète les efforts des gouvernements dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de sécurité et en apporte la plus value requise.

Progressivement en Afrique, grâce aux processus de démocratisation, la sécurité et la défense cessent d'être des espaces réservés aux seuls pouvoirs public et militaire. En effet, contestées et combattues par ces pouvoirs il y a quelques années, aujourd'hui, les OSC en Afrique de l'Ouest, en particulier, sont une réalité dans la marche irréversible vers le progrès socio-économique. Elles constituent, aux côtés des Gouvernements et de la communauté internationale, un pilier majeur dans l'édification de la maison commune de paix et de sécurité de l'Afrique de l'Ouest.

Cependant, nous constatons que malgré leur enthousiasme et leur bonne volonté, les OSC sont limitées non seulement en moyens financiers mais également et surtout en capacités techniques. La sécurité, et en particulier, le contrôle des armes légères et de petit calibre est un nouveau domaine, mais un domaine important pour les OSC. Or, les défis que posent la prolifération des ALPC et la gestion des conflits en Afrique exigent que les OSC impliquées dans ces domaines soient bien formées.

C'est pourquoi le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) a lancé le 6 février dernier le projet dénommé CAPPa -- projet de renforcement des capacités des organisations de la société civile en désarmement pratique et édification de la paix en Afrique de l'Ouest.

En effet, l'Afrique de l'Ouest ne constitue qu'une étape pilote : fidèle à son mandat continental, UNREC entend étendre les activités de CAPPa à d'autres sous-régions du continent africain. Je voudrais saluer la présence parmi nous de la forte délégation du Secrétariat de la Communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui, très vraisemblablement, nous accueillera dans les mois à venir dans leur sous-région.

Le projet CAPPa a pour objectif principal de donner aux organisations de la société civile les outils techniques nécessaires qui les aideront à mieux appuyer les gouvernements dans leurs efforts d'instaurer un espace sécurisé en Afrique de l'Ouest.

CAPPa est un projet de formation des formateurs dont la mise en œuvre comporte deux phases : une phase recherche et étude, centrée sur l'élaboration d'un programme appelé « curriculum de formation » ; et une phase opérationnelle axée sur l'enseignement des cours pratiques développés sur les bases et dispensés selon les approches méthodologiques conçues dans le curriculum.

La présente réunion est un élément important dans le processus d'élaboration du curriculum de formation. En effet, au cours des deux jours des travaux, vous, experts internationaux de haut niveau, allez examiner et valider le projet de curriculum qui vous a été soumis par UNREC. Le curriculum sera un instrument didactique. Par conséquent, sa réalisation est une œuvre délicate et minutieusement exigeante. Mais au vu de vos grandes expériences et le sérieux dont vous avez déjà fait montre au cours de nos différents échanges, nous ne doutons pas de la grande qualité du produit qui sortira de vos travaux.

Mesdames et Messieurs,

La tenue de cette réunion de validation et le projet CAPPa dans son ensemble illustre une fois encore la détermination des Nations Unies, des Etats et des partenaires en développement, à faire de la sous région ouest africaine, une zone de paix, de sécurité et de prospérité économique.

Je voudrais, au nom des Nations Unies, exprimer mes sincères remerciements au Gouvernement de la République de Suède à travers l'Agence Suédoise pour la Coopération Internationale au Développement (SIDA) pour sa généreuse contribution financière à ce projet. Les mêmes expressions de gratitude vont au Bureau Régional d'Oxfam GB (Sénégal) qui co-assure avec UNREC, l'exécution du projet.

UNREC et ses partenaires vous souhaitent un succès total dans vos travaux et un agréable séjour à Lomé.

Je vous remercie.

**PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS DE
LA SOCIETE CIVILE EN DESARMEMENT PRATIQUE ET EDIFICATION
DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST (CAPPA)**

**Réunion des Experts pour la validation du Curriculum de
formation des formateurs**

**Lomé, Togo
Hôtel Ibis, 25-26 juin 2007**

DISCOURS D'OUVERTURE

**Colonel Atcha TITIKPINA
MINISTRE DE LA SECURITE AU TOGO**

Monsieur le Ministre.....,
Monsieur le Ministre.....,

.....
Mesdames et Messieurs les membres du Corps Diplomatique et Représentants des organisations internationales ;
Messieurs les Représentants des institutions de la république ;
Mesdames et messieurs les représentants des organisations de la société civile,
Distingués Experts internationaux,
Mesdames et Messieurs,

Nul n'ignore aujourd'hui les dangers de la prolifération anarchique des armes légères et de petit calibre, favorisée en particulier par le commerce incontrôlé des armes et la porosité des frontières de nos Etats. De la même manière, nous savons tous que nos institutions et nos communautés sont infectées de conflits de tous genres, parfois très graves, qui, souvent mal gérés, sapent la synergie des collaborations pour la réalisation des objectifs de développement souhaités. Les conséquences sont, chacun a pu le constater, la montée de l'insécurité dans nos villes et campagnes, de la démotivation dans nos maisons et lieux de travail, la multiplication des conflits intra-étatiques surtout en Afrique, la désorganisation des activités socio-économiques, la pauvreté massive et de graves violations des droits humains. Toute chose qui confirme ce qui est devenu une vérité de Palisse, je cite :

« Il n'y a pas de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement. »

Kofi Annan, l'ex Secrétaire général des Nations Unies, n'a jamais été aussi pertinent que lorsqu'il léguait à notre présente génération ces quelques mots qui, encore aujourd'hui, disent long sur la signification profonde de notre rassemblement ici ce matin.

Distingués Experts internationaux,
Mesdames et messieurs,

La réunion de validation du curriculum de formation des formateurs des organisations de la société civile en désarmement pratique et édification de la paix en Afrique de l'Ouest que vous avez décidée de tenir ici à Lomé, siège du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique, a pour objet, si je ne m'abuse, de s'attaquer ultimement aux doubles fléaux de prolifération anarchique des armes et de culture de la violence qui mettent en danger la sécurité humaine et, par conséquent, préoccupent au plus haut niveau la Communauté Internationale, l'Union Africaine, les organisations de la société civile et plus spécialement encore les dirigeants ouest africains réunis au sein de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Et en ma qualité de ministre de la sécurité, je ne peux que me réjouir de cette heureuse initiative et en féliciter les promoteurs.

Il vous en souviendra que la volonté de créer un espace sécurisé en Afrique de l'Ouest a toujours été l'une des préoccupations constantes des dirigeants de notre sous région. C'est pourquoi, préoccupés par la multiplication des conflits qui constitue une menace à la paix et à la sécurité de la sous région et qui compromet les efforts visant à relever le niveau de vie des populations, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont adopté en décembre 1999 le Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité. La très récente transformation du Moratoire de la CEDEAO en une Convention juridiquement contraignante sur les armes légères et de petit

calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, courant juin 2006, vient consolider cette volonté politique. Et c'est à juste titre, parce que l'Etat, nous enseignent les sciences politiques, est le premier garant des libertés publiques et individuelles, bref de la sécurité pour tous.

Distingués Experts internationaux,
Mesdames et messieurs,

Le devoir d'assurer la sécurité pour tous est autant primordial qu'il est lourd et immense. Nous y contribuons, mais vous en convenez avec moi que, les pouvoirs publics ne représentent qu'une infime partie du corps social dans un Etat. Comment ce groupuscule, fut-il organisé, peut à lui seul assurer efficacement la sécurisation de la vie quotidienne pour tous et en tout lieu sans l'accompagnement vigilant des autres composantes de la nation, surtout les composantes de la société civile ? Comment l'Etat peut-il contrôler rigoureusement le flux d'armes à travers nos frontières poreuses et qui alimente la criminalité transfrontalière, sans l'aide avisée des communautés territoriales ? Qui mieux que les ONGs et associations peut vulgariser les bonnes pratiques en matière de bonne gouvernance et de culture de la paix dans nos sociétés ?

Ces quelques questions montrent à suffisance la place de choix et le rôle stratégique des organisations de la société civile pour le progrès dans le secteur de la sécurité et de la paix. C'est donc sans fausse prétention que l'on estime que les organisations de la société civile ont réussi là où les Etats marquent le pas. Il suffit pour s'en persuader de rappeler l'oeuvre immense que réalisent ces organisations, particulièrement au Libéria et en Sierra Léone dans la reconstruction post-conflit et dans le micro désarmement. L'ambition de la société civile ouest africaine, très légitime d'accompagner les Etats dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de sécurité, ambition que je salue d'ailleurs, fait d'elle désormais, le relais indéniable des Etats dans la prévention et la gestion des conflits. Comme a pu si bien le dire le Premier Ministre, Me Yaovi Agboyibo, dans son discours programme du 27 septembre 2006, je cite :

« La société civile a le devoir de vigilance à l'endroit du politique, le devoir de l'inciter et l'aider à régler les problèmes ».

J'allais dire que les organisations de la société civile sont des partenaires incontournables de l'Etat dans la prévention des conflits violents, la pacification de nos sociétés, l'enracinement de la culture de la paix et de la non-violence. L'élaboration d'un outil commode pour sa formation continue en désarmement pratique et en édification de la paix devient alors une nécessité.

Distingués Experts internationaux,
Mesdames et messieurs,

Je salue donc à sa juste valeur la tenue de la présente réunion de validation du curriculum de formation des formateurs, et surtout sa suite en ce que ce curriculum servira de document de base pour la formation de proximité qui donnera à l'action du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC) l'éclat qu'elle mérite. A travers ce projet intitulé CAPP, le Centre Régional aidera à favoriser la croissance économique dans la sous région grâce à l'apaisement du climat politico-social favorable aux investissements et à la construction cohérente de nos Etats.

Qu'il me soit permis dans ce contexte, de louer les efforts de la classe politique Togolaise qui, avec le concours de la société civile, s'emploie à résoudre ses contradictions dans un cadre politique tracé par l'Accord Politique Global du 20 août 2006. C'est là la manifestation supplémentaire de la détermination inébranlable des Togolais à aller de l'avant en s'inspirant des expériences que leur pays a connues.

Comme vous le savez, le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC), à travers son programme destiné à améliorer les relations entre les civils et les militaires (ASSEREP), contribue au rapprochement entre toutes les composantes de la société Togolaise, pour la consolidation de la paix au Togo, surtout en cette année cruciale qui connaîtra incessamment l'organisation d'élections législatives. Je me réjouis donc de la détermination du Centre Régional à accompagner les Togolais par des appuis multiformes dans le sens de la recherche des voies et moyens pour parvenir à une paix stable et durable dans l'intérêt des générations présentes et futures.

En somme, ma présence ici c'est pour renouveler au Directeur du Centre Régional et au personnel qui y travaille avec dévouement, l'engagement du Gouvernement du Togo en faveur des activités de cette institution dont le bien-fondé ne nous échappe guère. En retour, nous remplissons nos obligations à l'endroit du Centre Régional conformément à l'Accord de Siège qui nous lie aux Nations Unies.

Distingués Experts internationaux,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais profiter de cette occasion pour témoigner toute ma gratitude à nos partenaires en développement, et, à travers eux, tous ceux qui comme vous d'ailleurs, ont apporté leur concours à la tenue de cette réunion de validation.

Sur ce, je déclare ouverte la présente réunion des experts internationaux pour la validation du curriculum de formation des formateurs en désarmement pratique et édification de la paix en Afrique de l'Ouest.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

ANNEXE 5

RAPPORT DE LA REUNION DE VALIDATION

PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE EN DESARMEMENT PRATIQUE ET EDIFICATION DE LA PAIX EN AFRIQUE DE L'OUEST (CAPPA)

Réunion de validation du curriculum de formation des formateurs Rapport de la réunion

1. Introduction

Les 25 et 26 juin 2007, le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique a organisé une réunion d'experts pour la validation d'un curriculum de formation des formateurs pour les organisations de la société civile et les communautés de base sur le désarmement pratique et l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest.

La réunion a rassemblé une vingtaine d'experts de renom en provenance d'Afrique du Sud, du Cameroun, du Gabon, du Ghana, du Mali, du Nigeria, du Sénégal et du Togo. En outre, les représentants des organismes suivants ont participé : Agences des Nations Unies (le PNUD, UNHCDH), le Programme Armes Légères de la CEDEAO (ECOSAP), l'Unité Armes Légères de la CEDEAO (ECOSAU), la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), aussi bien que des organisations non gouvernementales telles que OXFAM GB, SaferAfrica, le Réseau d'Action sur les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), et le West African Network for Peace-Building (WANEP). Les membres du corps diplomatiques et les représentants des organisations internationales au Togo ont participé à la cérémonie d'ouverture.

L'objectif de la réunion d'experts était de passer en revue et d'adopter un curriculum de formation pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest.

2. Déroulement des travaux

La réunion de validation a été lancée par son Excellence, le Colonel Atcha TITIKPINA, Ministre de la Sécurité du Togo. Le discours du ministre a été précédé par les mots de circonstance du Dr Ivor Richard FUNG, directeur du Centre Régional et de Mme Karlijn LEENTVAAR, coordinatrice du programme régional sur les conflits, OXFAM GB.

Dans son discours, Dr. Fung a souhaité la bienvenue aux participants et a mis l'accent sur certains concepts clés tels que le désarmement pratique et l'édification de la paix qui jouent un rôle important dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique occidentale. Il a évoqué le rôle croissant des organisations de la société civile (OSC) aux côtés des gouvernements africains pour renforcer les mesures prises dans les domaines de la paix, la sécurité et le désarmement. Il a déclaré que malgré leur bonne volonté et dévotion, les OSCs restent dépourvues de connaissances techniques et de savoir-faire substantiel qui pourrait améliorer leurs actions sur le terrain. Il a précisé que le projet CAPPA, dans lequel le processus d'élaboration du curriculum de formation était une activité importante, avait été conçu pour aider à palier ces déficiences. .

Mme LEENTVAAR a souligné l'importance du projet et a exprimé son appréciation pour la collaboration qui existe entre OXFAM GB et le Centre Régional. Elle a remercié l'Agence suédoise pour la Coopération Internationale au Développement

(Sida) pour le financement qu'elle apporte au projet. Elle a également mis en exergue l'importance de lier les mesures sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) au développement durable dans la sous région. Elle a réaffirmé le soutien d'OXFAM GB pour les mesures prises en direction de la réduction de conflits et la promotion du progrès social en Afrique de l'Ouest.

Le Ministre de la Sécurité dans son discours d'ouverture a évoqué l'impact des ALPC sur la population locale, la nature poreuse des frontières ouest africaines ainsi que l'effet négatif des ALPC sur les efforts de développement dans la sous région. Il a insisté sur le rôle important des OSCs dans le contrôle des ALPC en citant des exemples dans des pays en reconstruction post-conflit tels que le Libéria et la Sierra Leone. Il a également exprimé sa gratitude au Centre Régional pour le lancement de ce projet important, et a promis l'engagement du gouvernement togolais, dans la limite de ses possibilités, auprès du Centre Régional pour la mise en oeuvre efficace du projet.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont procédé de manière détaillée à la revue, l'analyse et l'adoption de l'avant-projet du curriculum qui a été présenté par le Centre Régional. L'analyse détaillée a débuté par une vue d'ensemble du contenu, du style, du format et de la structure du curriculum. Les participants ont apporté des commentaires, des suggestions et des remarques qui ont généralement contribué à améliorer le curriculum dans son ensemble.

L'examen détaillé et individualisé de chaque module du curriculum a conduit aux résultats ci-après :

Module 1 : Afrique de l'Ouest: contexte sociopolitique et conflits armés

L'objectif de ce module est d'analyser l'environnement socio-économique et politique de l'Afrique de l'Ouest dans lequel le projet de CAPPa sera mis en oeuvre. Les centres d'intérêt qui ont été couverts par ce module sont les suivants : une vue d'ensemble de la situation socio-économique et politique et des conflits armés en Afrique de l'Ouest, les types de conflits dans la sous région, les acteurs impliqués et les causes de ces conflits ; la disponibilité des armes, les conflits armés, la sécurité humaine et la démocratie, les menaces et les risques, le genre, les femmes dans les conflits armés, le lien entre la pauvreté et les conflits, l'économie de guerre et le chômage des jeunes.

Module 2 : Armes Légères et de Petit Calibre en Afrique de l'Ouest

L'objectif de ce module est de renforcer les connaissances des OSCs sur les ALPC et de faire le lien avec la prévention des conflits. Les centres d'intérêt couverts par ce module ont été : la définition des ALPC, la production, les sources et les routes ; le marquage et le traçage des ALPC, la production artisanale, l'offre et la demande, le courtage, les réglementations, la Convention de la CEDEAO et autres instruments régionaux et internationaux liés aux ALPC, leur usage et transferts.

Module 3 : Désarmement pratique en Afrique de l'Ouest

L'objectif de ce module est de présenter les différentes pratiques dans le désarmement pratique en Afrique de l'Ouest. Les centres d'intérêt couverts se présentaient comme suit : une vue d'ensemble historique d'initiatives dans le domaine du désarmement pratique, les définitions, les statistiques, les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux, le lien entre désarmement pratique et édification de la paix, le stockage, les flux d'armes, l'enregistrement et la destruction d'armes, le suivi

et l'évaluation de programmes DDR au niveau communautaire et les bonnes pratiques.

Module 4 : Edification de la paix en Afrique de l'Ouest

L'objectif de ce module est de présenter les concepts d'édification et de consolidation de la paix. Les centres d'intérêt couverts comprenaient : les principes d'édification de la paix et les expériences en Afrique de l'Ouest (Ex : le Libéria et la Sierra Leone), les cadres institutionnels tels que les mécanismes de la CEDEAO et le rôle de la société civile dans les mesures d'édification de paix.

Module 5 : Partenariats dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest

L'objectif de ce module est d'équiper les OSCs avec les outils nécessaires pour maximiser leur engagement auprès des gouvernements nationaux, les autorités et communautés régionales et locales, et la communauté internationale. Les centres d'intérêt retenus étaient : l'élaboration de modèles de partenariat pour les OSC dans le domaine du désarmement pratique, les critères pour un partenariat fructueux ; les principes de base pour un partenariat stratégique ; l'identification d'éléments clés pour une collaboration et coopération stratégiques ; les meilleures compétences dans le domaine du plaidoyer, de la responsabilisation, du respect de la transparence, la participation et l'évaluation ; et les relations avec les médias.

Module 6 : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au service du désarmement pratique et de l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest.

L'objectif de ce module est d'analyser l'apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) aux activités des OSCs dans le domaine du désarmement pratique et l'édification de la paix. Les centres d'intérêt identifiés par les experts au niveau de ce module sont : l'utilisation de logiciels et gestion d'informations, l'utilisation d'Internet, la création de base de données, la gestion de l'information et les techniques d'investigation, l'organisation informatisée de données, le rôle d'Internet dans la gestion de conflits, l'évaluation du niveau des membres des OSCs en NTIC.

Module 7: Elaboration de projet et mobilisation de ressources pour le désarmement pratique et l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest.

L'objectif de ce module est de fournir aux OSCs les outils pour la conception et la gestion de projets et la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre d'initiatives dans le domaine du désarmement pratique et l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest. Les centres d'intérêt couverts par ce module sont: le renforcement des capacités dans le développement et la budgétisation de projet, la gestion de projet, la production de rapports, le suivi et les stratégies de mobilisation de ressources.

Module 8: Mise en œuvre et Suivi - Evaluation de la formation

L'objectif de ce module est d'explorer les capacités de suivi et d'évaluation des OSCs dans le domaine du désarmement pratique et de l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest. Les centres d'intérêt discutés sont : l'identification des besoins en formation, les cibles, les ressources matérielles et humaines, l'élaboration de plans d'action pour la restitution du programme de formation et les mécanismes de suivi et d'évaluation.

La méthodologie d'enseignement

Les participants ont exprimé la nécessité d'appliquer un enseignement orienté vers l'action et la pratique. En ce sens une série de recommandations pour optimiser la méthodologie et les outils d'enseignement ont été faites dont les cours magistraux, les exercices de simulation, les jeux de rôle et les discussions interactives. Autant que faire se peut, les formateurs seront invités à utiliser les supports tels que Power Point, les films, les jeux de rôle, les diapositifs et les saynètes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les huit (8) modules adoptés pendant la réunion d'experts ont été précédés par de longues discussions approfondies. Pendant la cérémonie de clôture, tous les participants ont exprimé, de manière individuelle, leur appréciation de l'organisation logistique de la réunion et ont félicité le Centre Régional pour l'excellent travail qui avait été accompli à cet égard. Ils ont également manifesté leur satisfaction des résultats obtenus à l'issue de l'examen substantiel de l'avant projet du curriculum de formation. Les participants ont exprimé l'espoir que des activités de suivi pour la mise en application du curriculum soient effectuées rapidement afin que les organisations de la société civile ouest africaines puissent bénéficier du travail important qui s'effectue dans le cadre du projet CAPPA et ceci à un moment où leur apport au sujet du désarmement pratique dans le contexte de la convention de la CEDEAO sur les ALPC devient primordial.

La durée standard pour l'enseignement des 8 modules nécessiterait environ 10 jours. Toutefois en fonction des besoins et des niveaux des personnes à former, la durée peut être raccourcie par ordre de priorité des modules.

Une série de recommandations spécifiques ont été faites telle que suit :

- Chaque expert présent fera parvenir au Centre Régional une liste de ressources bibliographiques appropriées à inclure dans le curriculum en tant qu'annexe ;
- Le Centre Régional développera une section dans le curriculum qui traitera les définitions théoriques et substantielles.
- Afin de mesurer l'impact réel du curriculum de formation, les personnes formées devront être dotés de ressources financières pour leur permettre de reproduire la formation sur le plan local et national ;
- Bien que le curriculum de formation soit la propriété du Centre Régional et de ses partenaires, il pourrait servir d'outil standard pour la formation des organisations de la société civile et des communautés de base par d'autres entités et institutions ;
- Parmi les critères de sélection figure la nécessité pour chaque participant potentiel de soumettre au préalable au Centre Régional un projet de plan de restitution qu'il mettra en œuvre après sa participation à l'atelier de formation ;
- Le curriculum peut être adapté à d'autres sous régions en Afrique, conformément au mandat régional du Centre Régional.